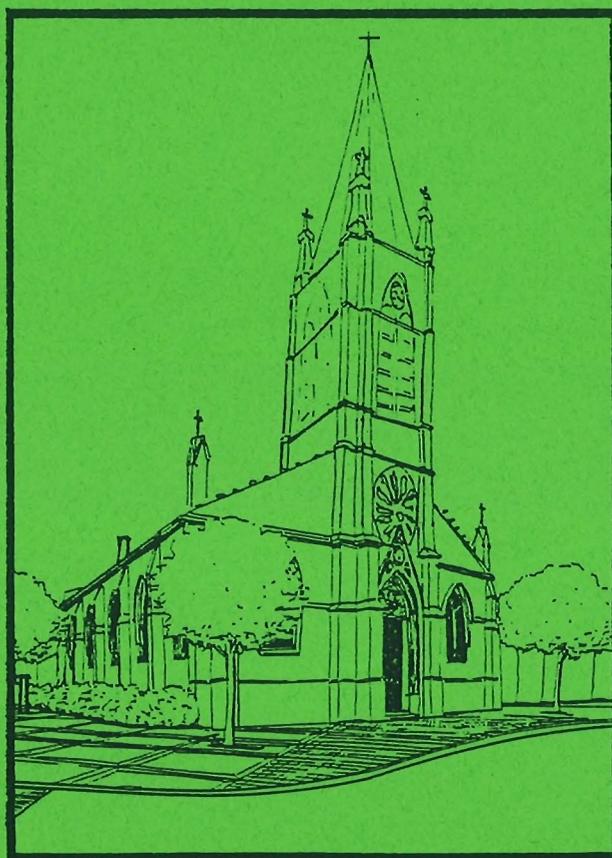


CONSEIL GENERAL DU NORD
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE MONCHECOURT

ETUDE CADRE DE VIE



NOTICE

Henri TESSON
Paysagiste Conseil
32, Bd de la République
59500 DOUAI

JUIN 1993

PRESENTATION GENERALE

INTRODUCTION

L'étude cadre de vie de la commune de Monchecourt se décompose en trois chapitres :

PRESENTATION GENERALE

Le but de ce chapitre est de comprendre l'organisation de la commune à travers sa configuration actuelle, sa géographie et son histoire.

Ce constat est le résultat d'une analyse sensible (comment on perçoit la ville) et d'une analyse objective (qui vise à expliquer pourquoi la ville est perçue de cette manière).

ACTIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

A partir de l'étude générale, sont définies un certain nombre d'orientations à long terme concernant le développement de l'urbanisation ou la restructuration de vastes zones.

Toutes les opérations de grandes envergures sont regroupées. C'est également une réflexion de base, utile lors des révisions de P.O.S.

ACTIONS PONCTUELLES

Elles correspondent à des opérations ponctuelles pouvant être réalisées facilement et rapidement dans le cadre des opérations "cadre de vie" subventionnées par le Conseil Général du Nord.

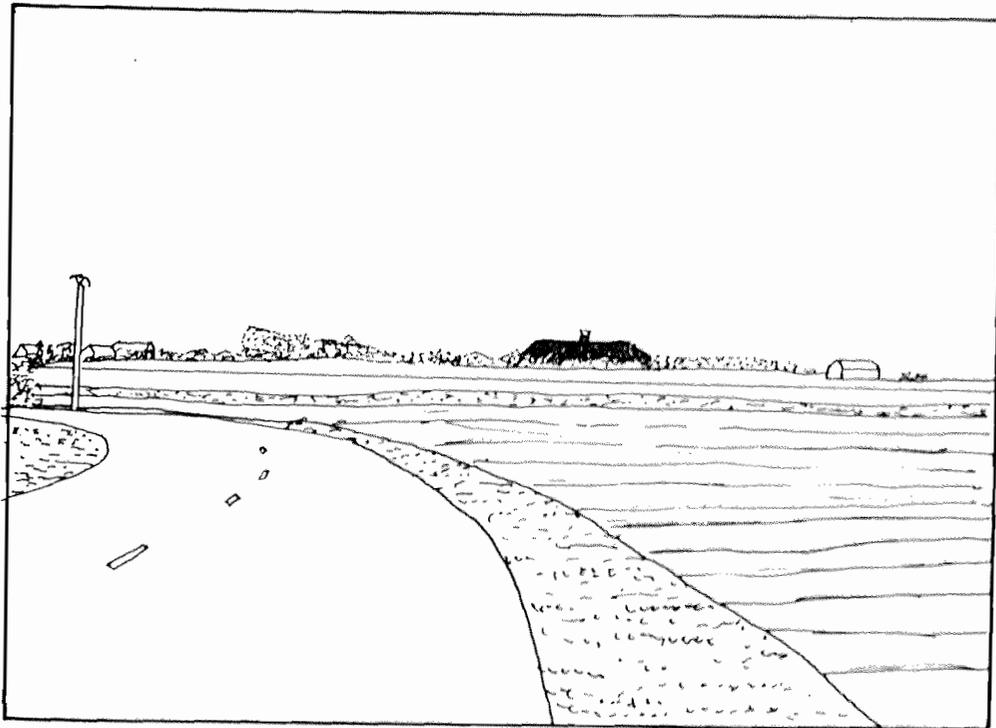
Chaque opération se reporte aux orientations à long terme afin de garantir une cohérence dans l'ensemble des projets.

Les esquisses fournies sont de niveau A P S et chiffrées.

DECOUVERTE DE LA COMMUNE

UN ELEMENT SIGNIFICATIF : LE TERRIL

Que l'on découvre la commune depuis la RN 45 au Nord ou depuis la vallée de la Sensée au Sud, l'image qui s'en dégage est la même : un paysage d'openfield (pays des champs ouverts) animé par la douce ondulation du relief et ponctué de villages regroupées autour de leur église et cerné d'un écrin de verdure. Dans cette plénitude, le terril de la fosse St-Roch prend toute sa force et constitue un repère visuel marquant malgré son exploitation partielle et la forte érosion qui en ont diminué l'ampleur (l'autre terril a déjà disparu depuis longtemps).



LA CITE SAINT-ROBERT

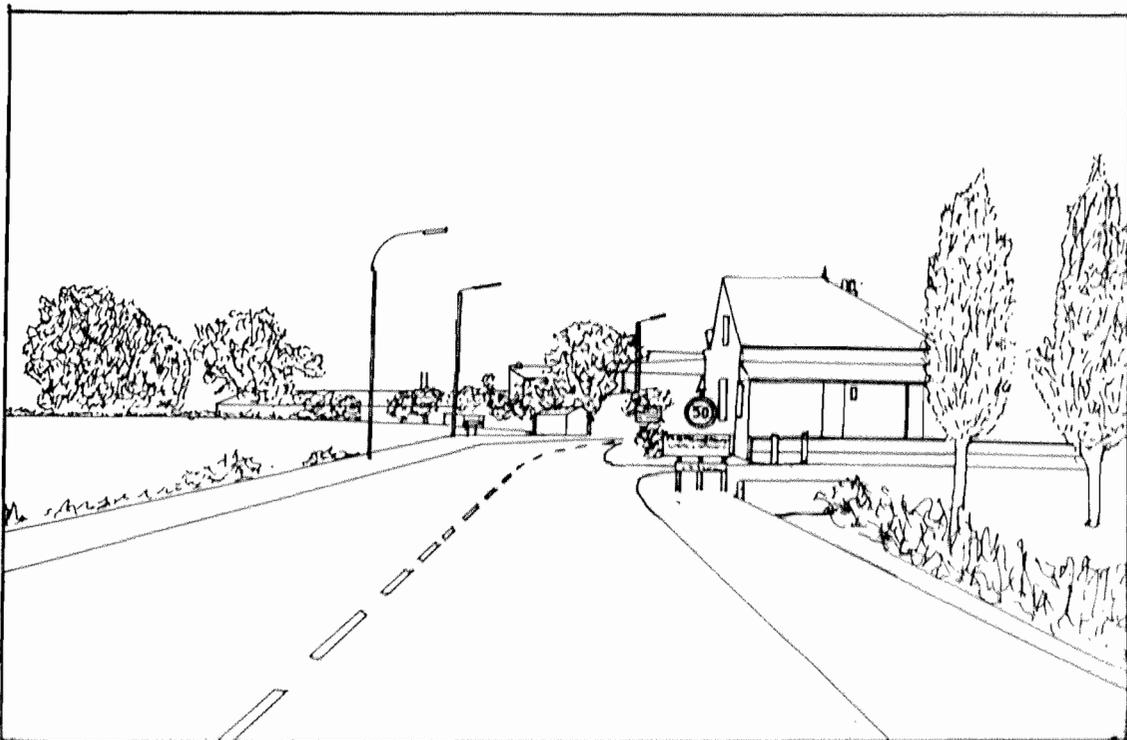
En arrivant depuis Douai par la RN 45, on rejoint Monchecourt par la D 140. Mais avant de découvrir le village, on frôle la cité Saint-Robert et l'ancienne fosse Saint-Roch dont il ne reste que le terril et quelques infrastructures (bâtiment et route).

Cette cité a été conçue autonome avec son église et son école auxquels ont été ajoutés des équipements sportifs et associatifs. La disparition des usines a engendré un énorme vide qui renforcera cette sensation d'isolement que l'urbanisation linéaire le long de la route n'arrive pas à compenser.

Le carrefour avec le chemin d'Erchin à Auberchicourt correspond aussi à l'entrée de la cité. Il est important mais mal signalé, complexe et dangereux.

L'intérieur de la cité suit un plan régulier typique des cités minières. L'espace est agréable et visiblement convivial.

Malgré tout, l'absence de hiérarchisation des voies, la présence de nombreux cul de sac, l'absence d'aires de jeux libres pour les enfants et le traitement sommaire des abords des équipements publics nuisent à la compréhension du quartier et à son attrait.



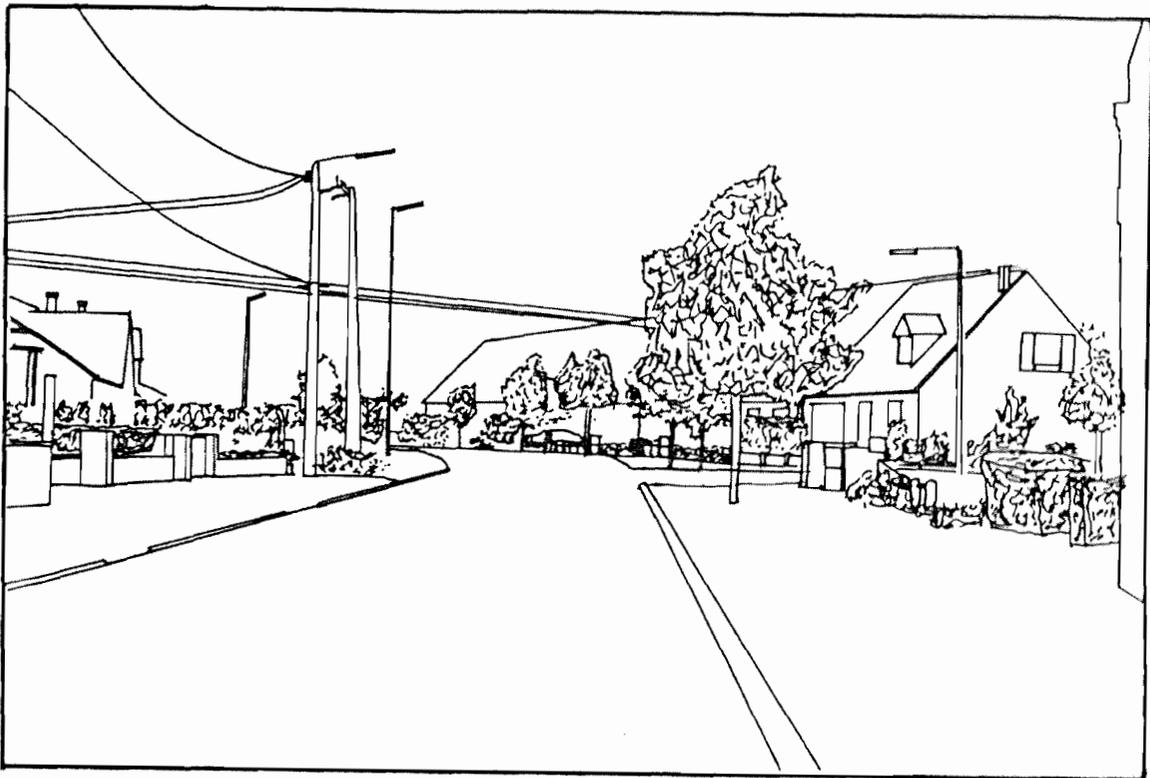
UNE URBANISATION LINEAIRE

Le développement important de l'urbanisation le long des routes départementales a amené la constitution d'un village très étiré mais sans épaisseur.

Les entrées du village parfois indécises, les carrefours avec les axes transversaux trop discrets, un profil de voirie régulier et continu... tout concourt à privilégier la route au détriment des riverains.

La création de ralentisseurs avant les entrées du village ne semblent pas suffire pour inciter les automobilistes à ralentir.

Cette urbanisation récente illustre le dynamisme de la commune et son attrait. Vers le Sud, le carrefour entre la D 47 et la D 132 matérialise nettement l'entrée du village. Toutefois en arrivant de Fressain, la rectitude du tracé de la route n'invite guère à ralentir.

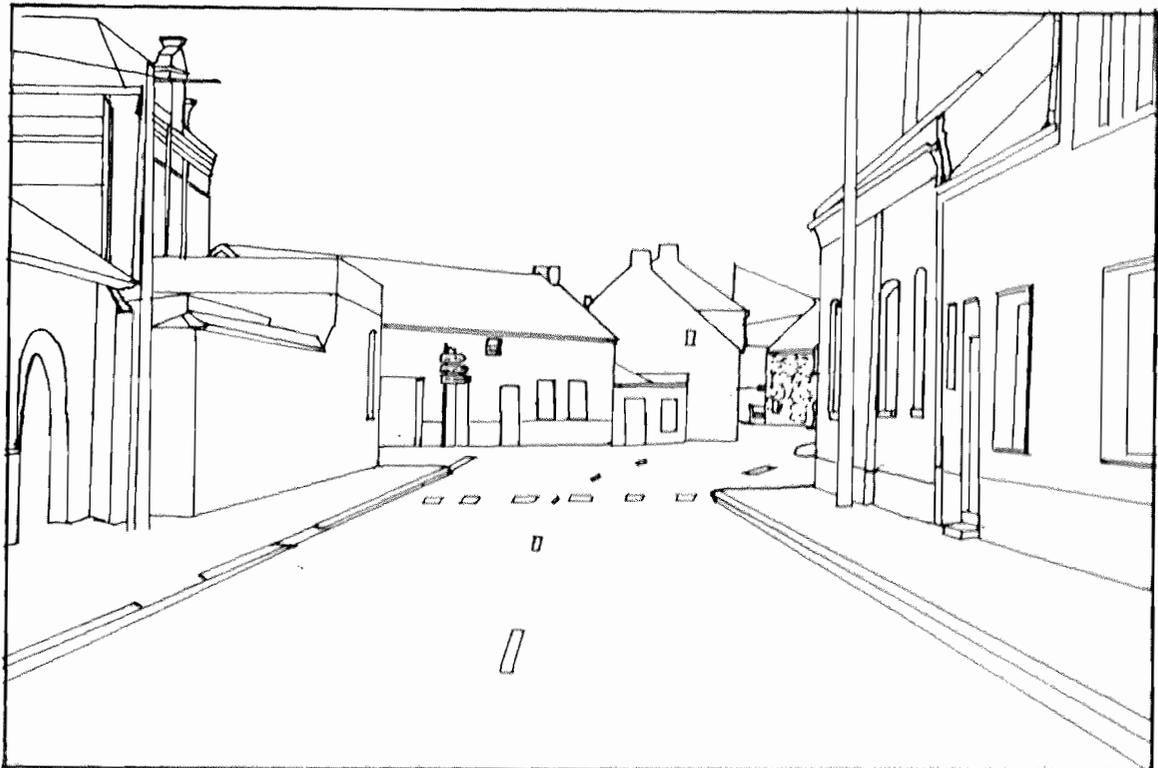


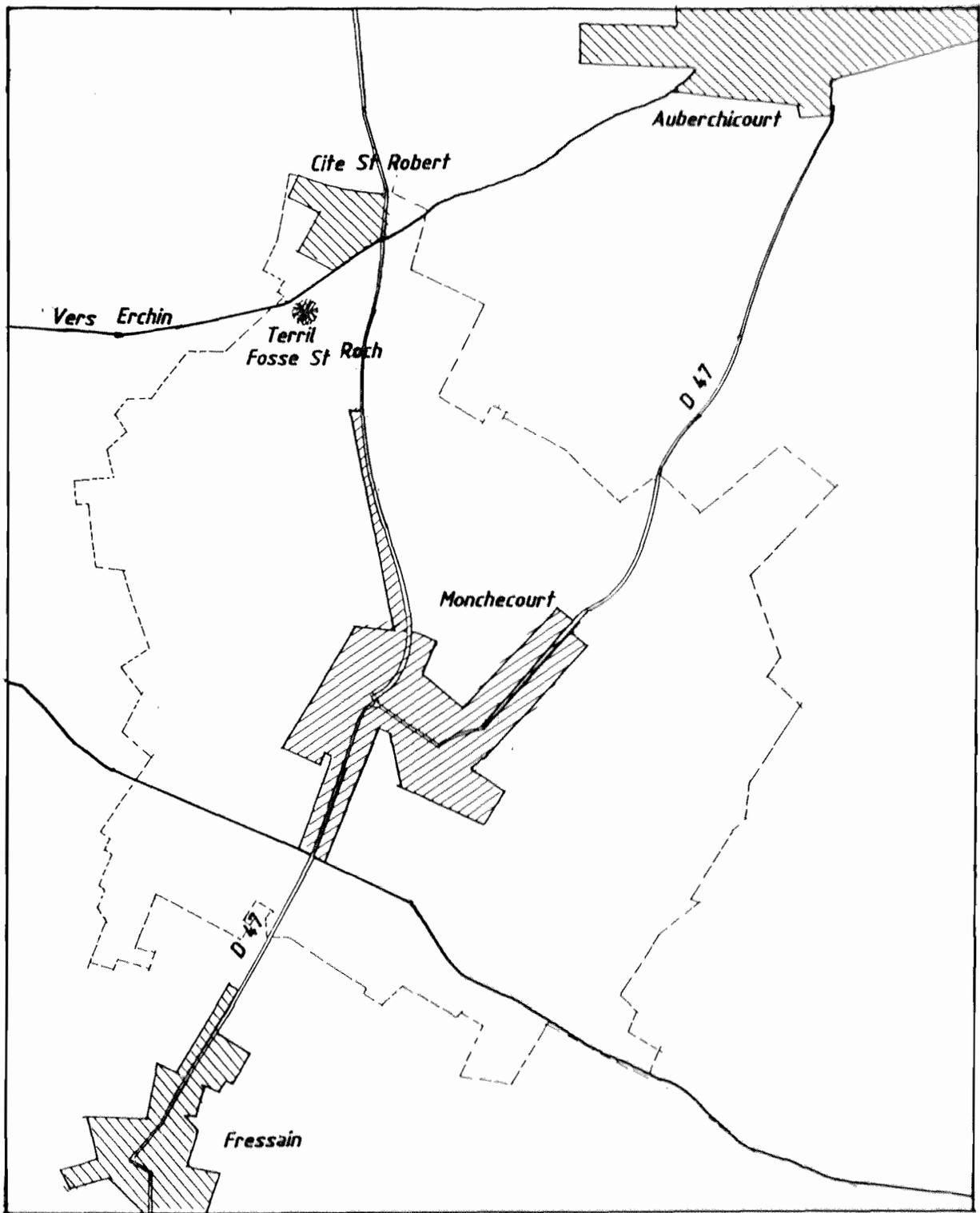
LE VIEUX VILLAGE

Le noyau urbain initial de la commune apparaît nettement avec un habitat mitoyen dense disposé directement en front-à-rue. Cette densité annonce l'approche du centre ville et de ses équipements. Contre toute attente, la découverte du centre ne se fait qu'au dernier moment en débouchant sur la place de l'église (depuis la RD 140 par le Nord et la RD 47 par le Sud).

Le coude que forme la RD 47 avec les chicanes au niveau de la place de la mairie permet d'inciter à ralentir et de signaler l'accès au centre ville. Malgré tout, la mairie et la place ne sont que peu perceptible et peu d'éléments permettent d'identifier le centre ville.

Comme au niveau de l'urbanisation linéaire, peu d'éléments significatifs invitent à ralentir.





CARTE DES ROUTES

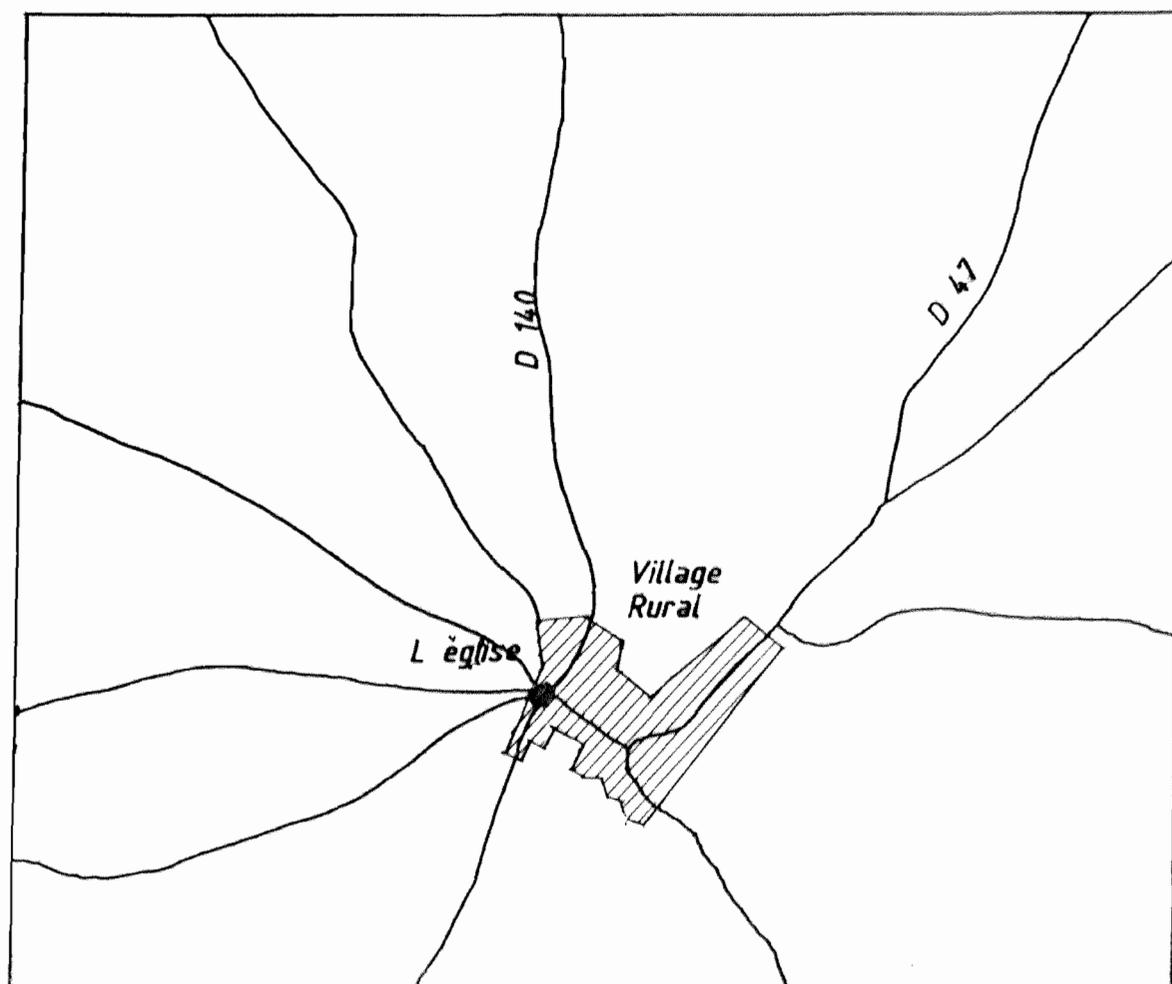
- Limites Communales
- Routes Principales
- Routes Secondaires
-  Zones Urbanisées

UNE HISTOIRE RECENTE

L'histoire de Monchecourt permet de mieux comprendre la morphologie complexe que la commune présente aujourd'hui.

Monchecourt est à l'origine un village rural au coeur du plateau cerné au Nord par la vaste vallée de la Scarpe et au Sud par la vallée de la Sensée. Son implantation au milieu d'un faible vallon peut s'expliquer (comme pour de nombreux villages) par la présence de l'eau : le Riot des Glennes.

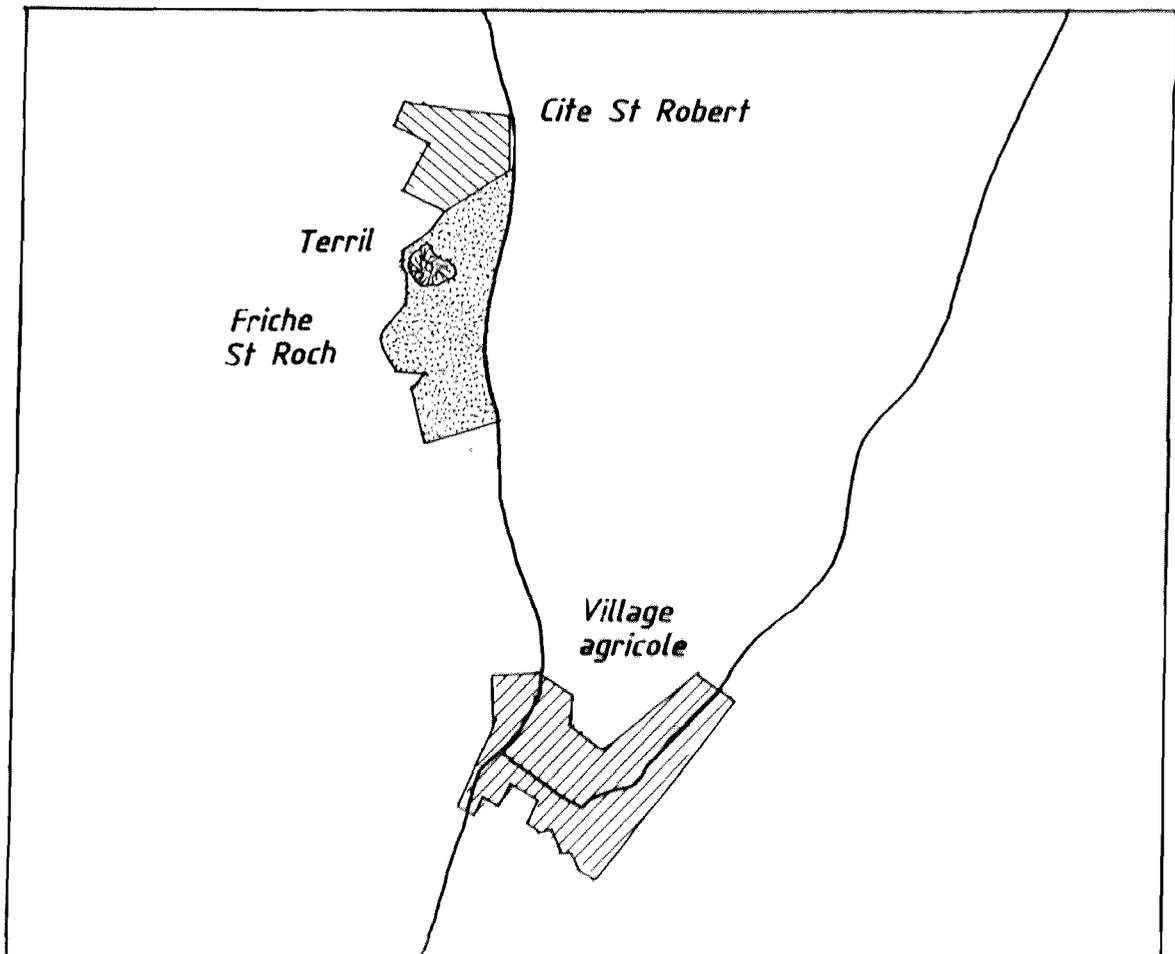
Par rapport aux autres villages de plateaux, il n'offre pourtant pas l'image typique du village tas. Il a tendance à s'organiser suivant deux pôles où les routes convergentes (l'église et la place de la mairie) reliés entre eux par la rue Jean Jaurès.



Au XIX ème siècle, avec la mise en exploitation de la fosse St-Roch s'est développé un quartier indépendamment des structures agricoles initiales : cités minières, usines, terrils...

L'implantation de la cité St-Robert à l'opposé du village confirme cette volonté de constituer une entité distincte du village, un monde replié sur lui-même organisé suivant un schéma strict et rigide.

Aujourd'hui, seul un terril et la cité St-Robert ont survécu à l'effondrement de l'exploitation minière d'après guerre.

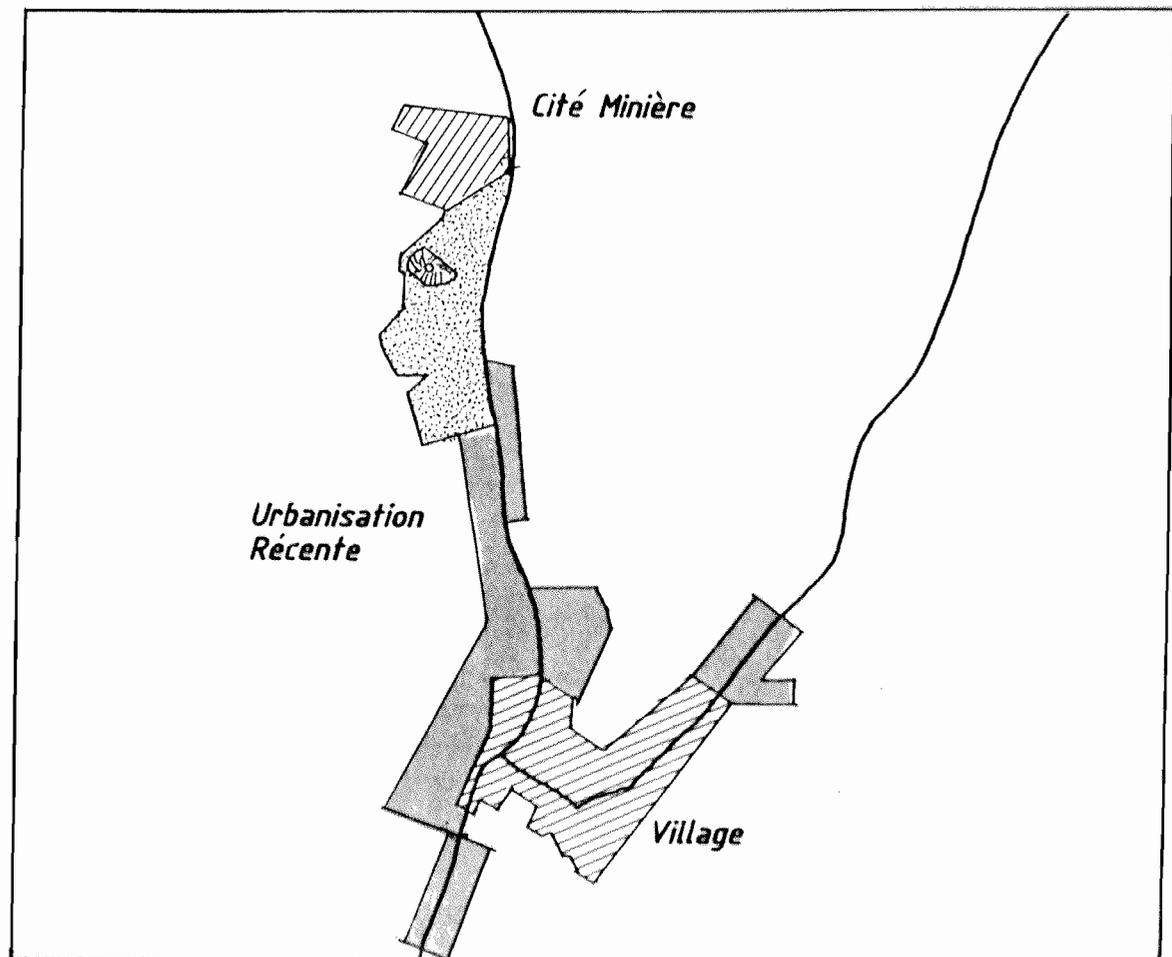


Depuis 20-30 ans, la ville s'est sans cesse développée suivant deux types d'urbanisation, le long des routes ou sous forme de lotissements.

L'urbanisation linéaire, le long des routes départementales s'explique par la facilité de s'y implanter (pas de route à créer...) mais aussi à une volonté louable de la part de la commune de chercher à relier les deux entités distinctes présentées précédemment (village agricole et cité minière).

Les lotissements (dernière l'église et au Nord-Ouest du village) sont venus donner plus d'épaisseur au village. Celui situé derrière l'église s'est intégré à l'ancien système viaire et s'articule bien au reste du village. L'autre a été conçu suivant un tracé arbitraire relié difficilement à la RD 140 (rue Waldeck Rousseau) et aux espaces centraux (école Victor Hugo...).

Actuellement la commune de Monchecourt présente encore une image inachevée avec une entité urbaine mal cernée et décentrée.



UN CENTRE DISCRET

Pour celui qui prend la peine de s'arrêter et de visiter le village à pied, toute la richesse de Monchecourt lui apparaîtra réellement.

La rue Jean Jaurès

Elle offre à l'automobiliste une très belle perspective sur l'église mise en scène pour un alignement régulier d'acacias boules. Rien n'arrête le regard pour rompre cette rectitude incitative à la vitesse.

Il faut s'arrêter pour découvrir les équipements qui la bordent : école Jacques Prévert, école Jean Jaurès, poste, bibliothèque ainsi que les commerces et le monument aux morts.

Les venelles piétonnes vers l'espace central (école Victor Hugo...) sont extrêmement discrètes alors qu'elles sont très utilisées.



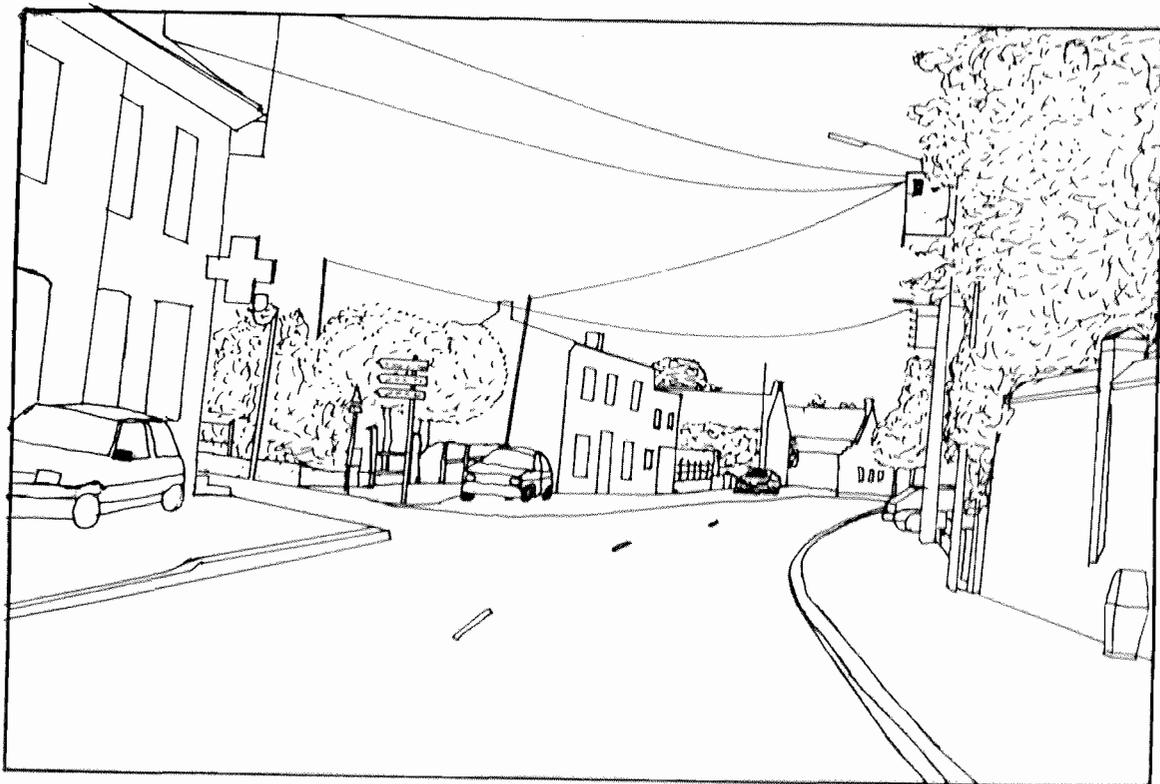
L'espace central

La route qui donne accès aux équipements centraux laisse perplexe : bien qu'un panneau indicateur indique l'accès aux écoles, salle des fêtes... on n'ose pas s'engager dans cette voie étroite qui semble réservée aux piétons. La sortie à travers le lotissement apparaît aussi surprenante.

L'accès depuis la rue Rousseau est directe (toutefois piétons et voitures ne semblent pas suffisamment distincts). Depuis la rue Jean Jaurès, les liaisons piétonnes sont confortables mais peut attrayantes et mal signalées (seule la ruelle qui relie la rue Briquet bénéficie d'un aménagement appréciable).

Par contre, depuis la place Béghin (mairie) il n'y a aucun accès direct. La seule liaison existante depuis la rue Bochu est éloignée fort vers le Nord et peu confortable (terre battue).

Conscient des intérêts de ce secteur, les élus ont défini une politique d'aménagement dont le premier maillon sera un espace vert. La concrétisation de cette volonté communale est une priorité évidente, les enjeux étant à l'échelle de toute la commune qui a besoin de trouver des éléments de cohésion très forts.

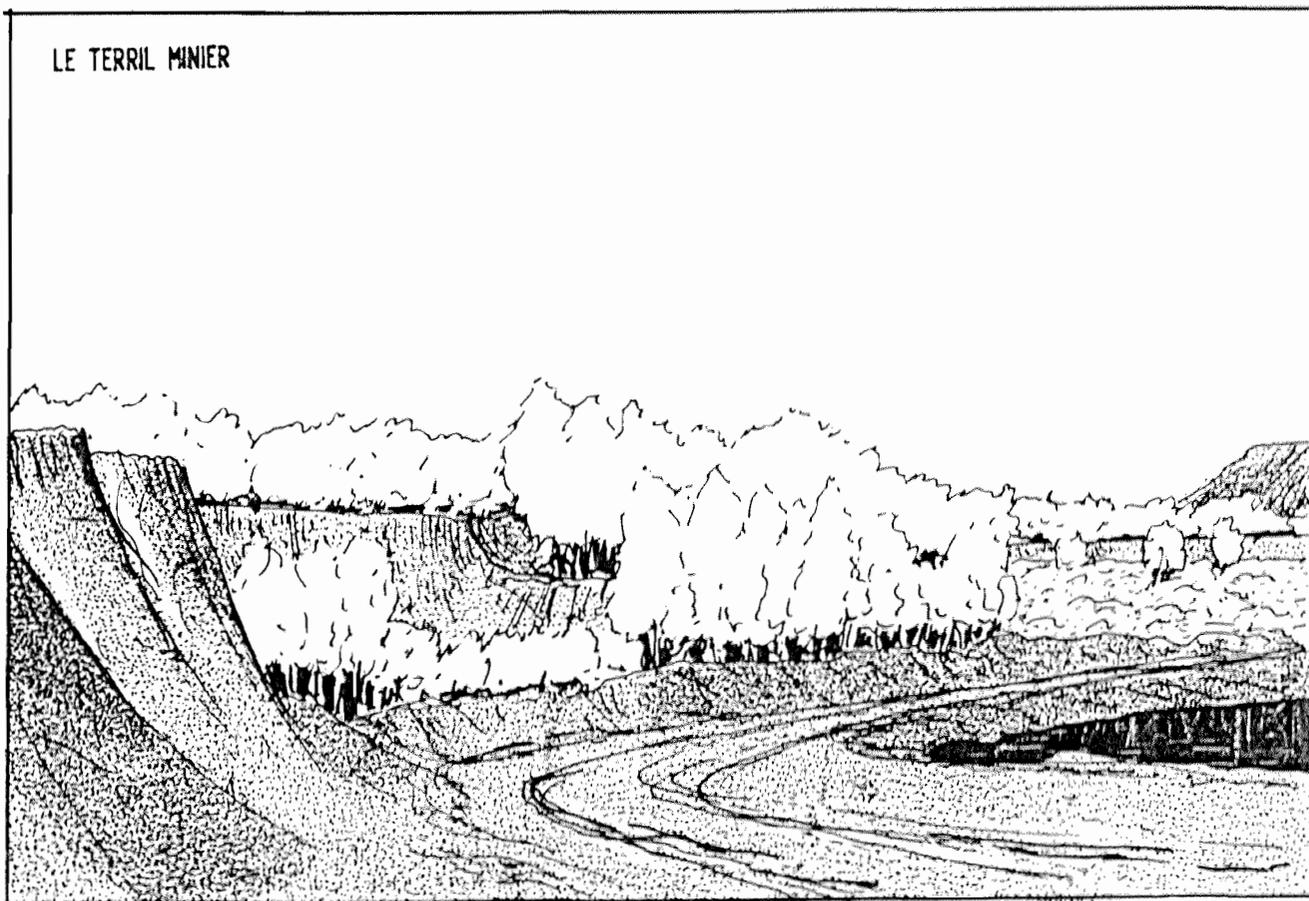


Malgré une forte population , (2 600 habitants environ) la commune ne possède aucun espace vert conséquent (hormis les équipements sportifs de plein-air).

La volonté d'aménager un espace vert central est la résultante directe de ce constat.

Parallèlement la friche de la fosse St-Roch constitue un espace naturel potentiel de près de 15 ha. Les infrastructures ont déjà été démolies. Il reste à retravailler les profils de pentes instables et de revégétaliser l'ensemble.

LE TERRIL MINIER



ACTIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

DEFINITION D'UN SCHEMA GLOBAL COHERENT

Les conclusions de l'analyse de la commune de Monchecourt nous amènent à définir plusieurs grandes orientations d'aménagement.

LISIBILITE DEPUIS LES ROUTES PRINCIPALES

- Les aménagements devront accroître la lisibilité et la compréhension des tracés avec comme priorité la nécessité d'améliorer la sécurité par la réduction de la vitesse des véhicules en transit.

CIRCULATION PIETONNE

- L'objectif est de conforter le réseau existant et de le compléter grâce à des réseaux complémentaires. Il s'agit aussi d'en améliorer l'image et la perception des accès depuis les rues principales.

ENSEMBLE DU VILLAGE

- Quelques principes d'aménagement permettent l'aménagement de divers types d'espaces : arrêt bus, placette...

LE CENTRE VILLE

- Gérer l'urbanisation future afin de garantir son intégration aux structures initiales (village tas).

- Restructurer le centre et lui redonner sa cohérence pour affirmer son rôle fédérateur pour le village.

LA CITE SAINT-ROBERT

Excentré et en retrait par rapport à la route principale, cette cité doit être mieux reliée au reste de la commune. Parallèlement, il faut lui préserver sa "vie de quartier" par la valorisation du pôle central.

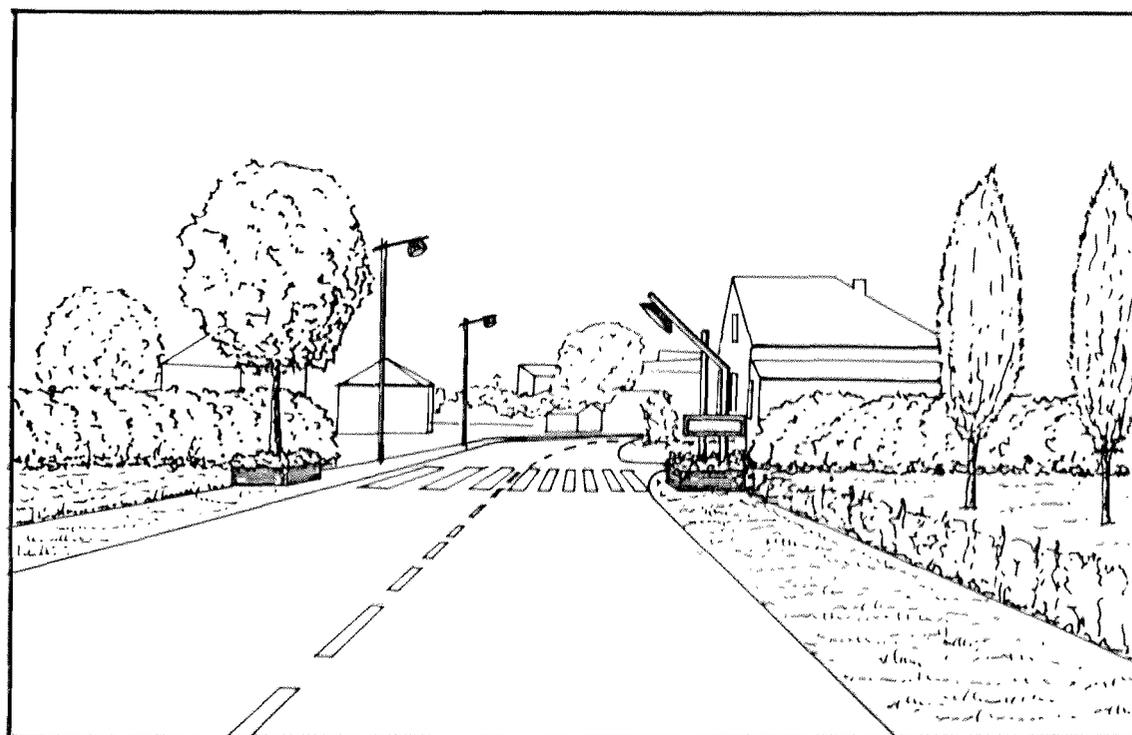
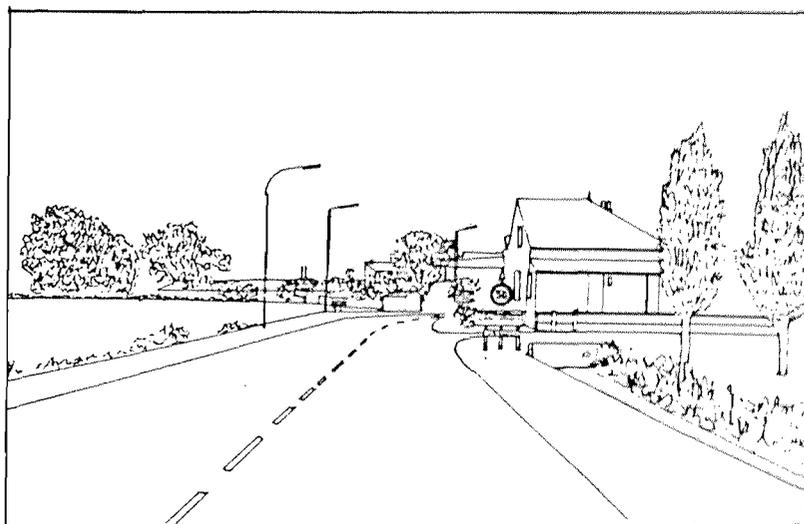
LISIBILITE DEPUIS LES ROUTES PRINCIPALES

AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLE

Pour souligner la transition campagne-ville (afin que les voitures ralentissent) et présenter une image verdoyante et accueillante à la commune, les entrées de villes sont mise en valeur grâce à une composition judicieuse entre la signalétique, l'éclairage, des jardinières et les plantations.

Pour marquer la spécificité de la commune, les structures évoquent celles qui restent en haut du teruil (métal noir en croisillon).

L'entrée par la RD 140 accompagne une traversée piétonne (ancien chemin de Douai à Bouchain). L'urbanisation du côté Est de la rue permettra à terme de renforcer la perception de la transition campagne-ville.



AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Section courante

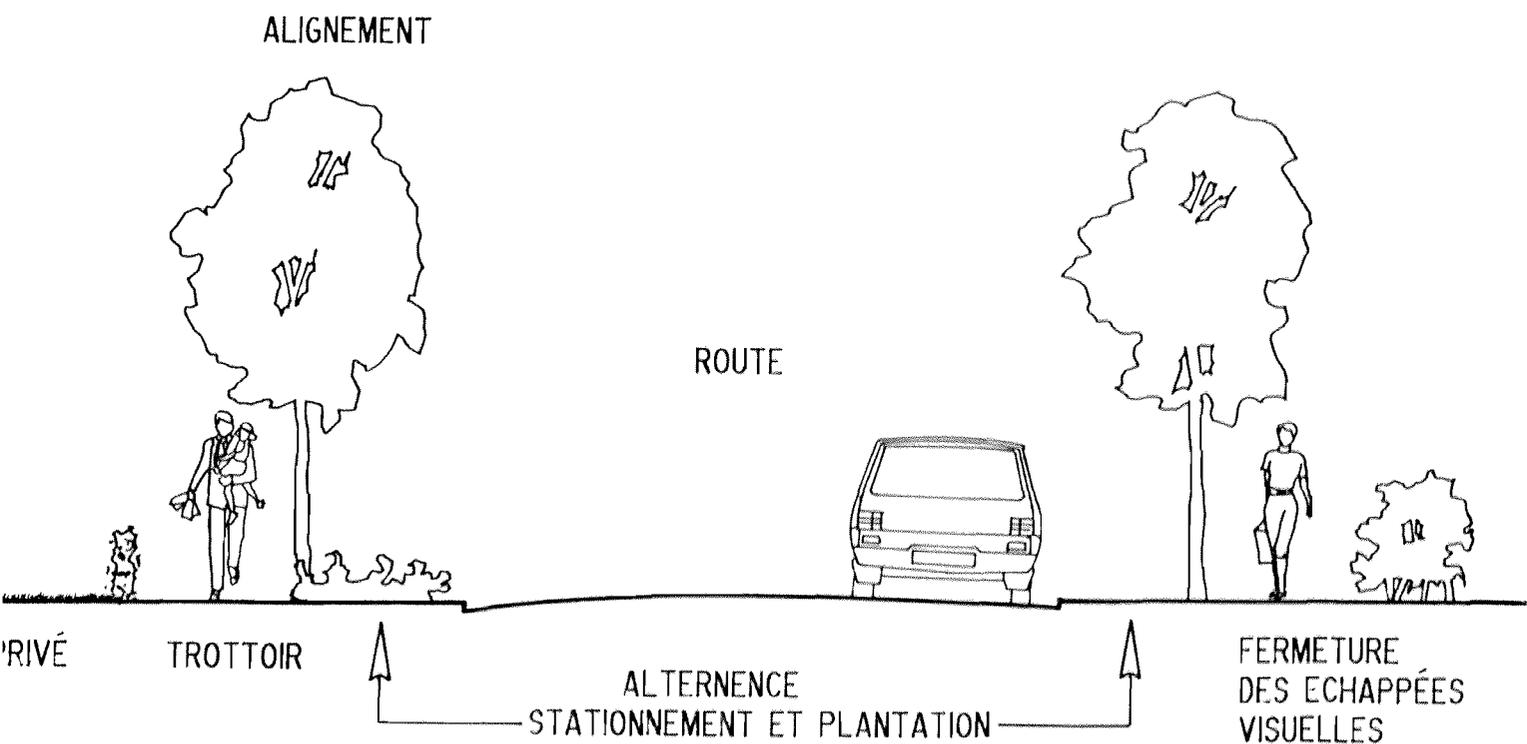
De la cité St-Robert au carrefour avec la RD 132, il faut traverser plus de 2,5 Km de zone urbaine.

Pour assurer une vitesse réduite sur tout le parcours, il est indispensable de ménager des traitements sur tout le tracé.

Sur les sections courantes, les aménagements visent à mieux distinguer les espaces piétons de ceux réservés au stationnement ou à la circulation. Les jardinières délimitent les aires de stationnement et referment visuellement la route.

Les alignements existants (sorbiers rue Voltaire) sont préservés avec réfection des bases d'arbres plus adaptées (pour l'arbre). Ils sont confortés tout le long du tracé principalement vers la cité Saint-Robert.

Les échappées visuelles qui rappellent la présence de la campagne sont refermées par des haies denses pour accentuer le contraste ville-campagne.

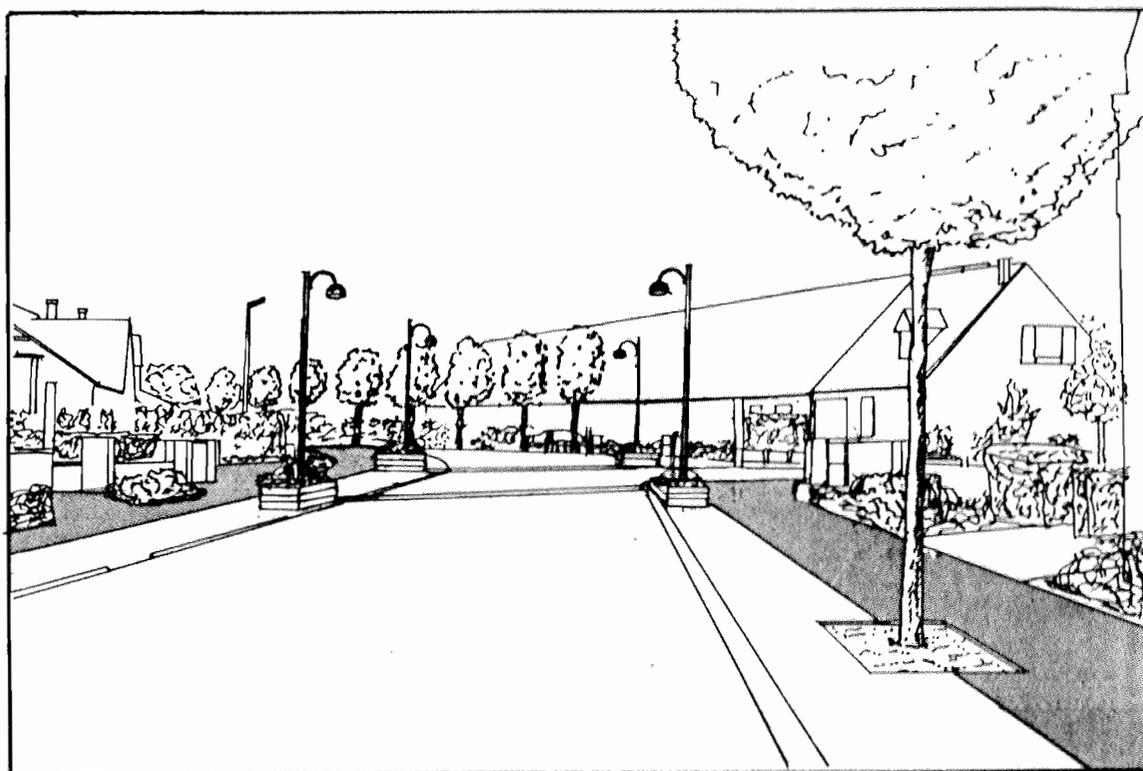


Carrefours

Régulièrement, les carrefours même secondaires sont mis en valeur pour casser la linéarité de la route et visualiser les accès aux lotissements mais surtout les accès aux espaces centraux trop discrets aujourd'hui. On retrouve des jardinières similaires à celles des entrées de ville avec des plantations, une signalétique et un éclairage plus soignés que pour les sections courantes.

L'homogénéité des aménagements linéaires permet de souligner les différents carrefours qui ressortiront davantage avec des plantations plus grandes et plus variées.

L'éclairage plus intense à ces points précis renforcera leur perception dès la nuit tombée.



Face à l'église (carrefour RD 140-DR 47) et au niveau de l'entrée de la résidence St-Robert deux giratoires viendront rompre la prédominance de la route départementale et permettront une meilleure gestion des flux.

Depuis Fressain, le carrefour entre les RD 47 et RD 132 qui correspond à la porte de la ville mérite d'être aménagé en giratoire pour casser la linéarité incitatrice de vitesse excessive.

CIRCULATIONS PIETONNES

VALORISATION DES CHEMINS PIETONS

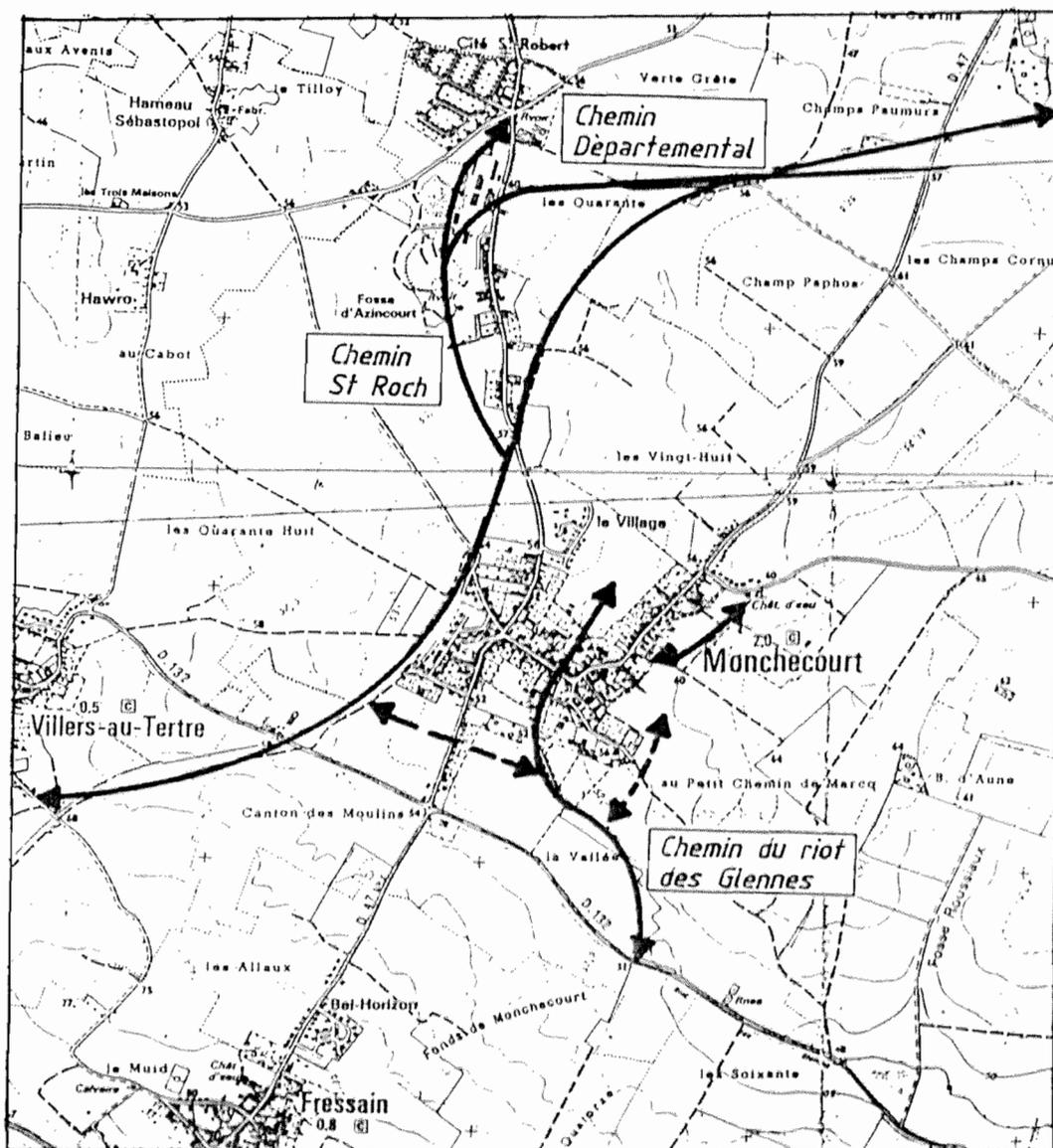
Une multitude de chemins ruraux ainsi que ceux suivants d'anciennes voies ferrées rayonnent autour de Monchecourt. Tout ne peut être aménagé, mais plusieurs méritent leur mise en valeur pour leur intérêt local ou intercommunal (projet de liaison départementale).

Le chemin principal suit le tracé d'une ancienne voie ferrée qui reliait Auberchicourt, Aniche... vers le Nord et rejoint le réseau SNCF au niveau d'Aubigny-au-Bac vers le Sud. Ce chemin s'inscrit dans un schéma départemental qui démarre de Denain (vers le Nord-Est). Vers le Nord, une bifurcation relie directement une des entrées de la friche St-Roch. Vers le Sud, le chemin relie le GR 121 qui traverse la vallée de la Sensée.

Le chemin St-Roch est un prolongement du chemin structurant la friche pour obtenir une liaison Cité St-Robert / Monchecourt confortable à l'écart des routes rapides.

Le chemin du Riot des Glennes prolonge la liaison piétonne existante dans la zone urbaine. Il suit le ruisseau qui matérialise le fond du vallon au cœur duquel s'est implanté le village.

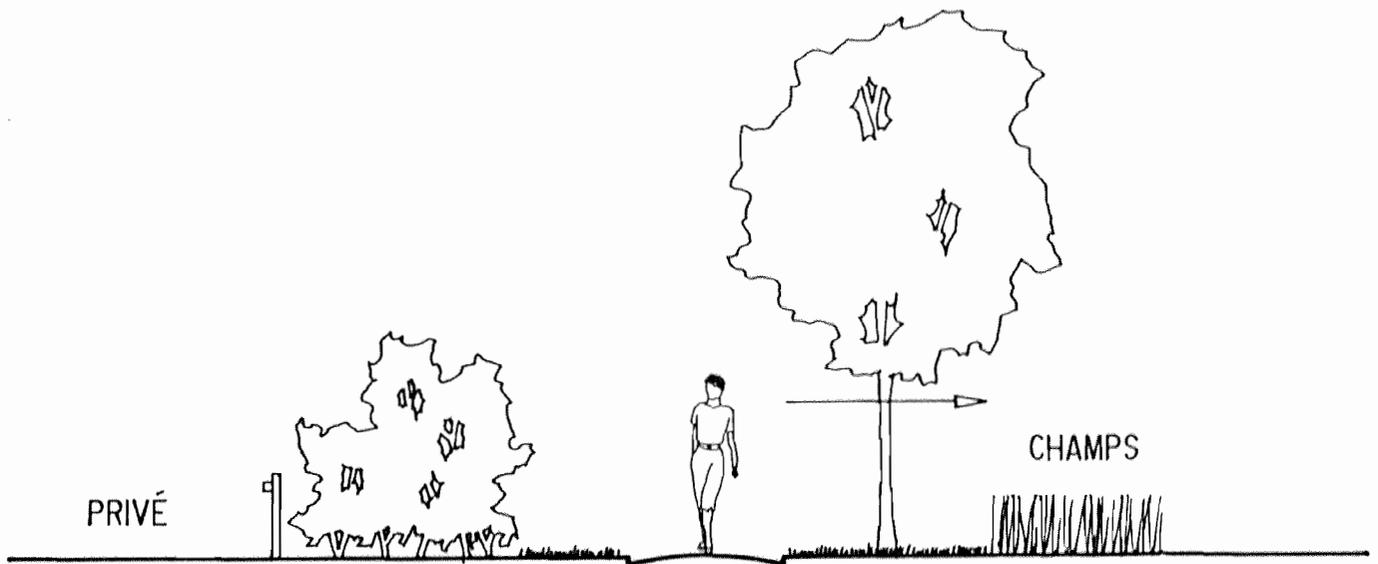
Au fur et à mesure de l'urbanisation un chemin périphérique peut être facilement constitué. Baigné dans des plantations, il pourra constituer l'ébauche d'une ceinture verte.



CHEMINS RURAUX

Les aménagements restent simples pour s'intégrer au mieux au site :

- Une haie libre côté jardins privés dissimule les arrières pas toujours valorisant et préserve l'intimité des riverains. Des "fenêtres" sont ménagées pour laisser aux riverains des vues sur la campagne.
- Un alignement d'arbres régionaux sépare les chemins des champs. Il souligne les chemins et apporte une ombre appréciable à la belle saison.
- Le marquage des entrées est simple (rural) mais suffisamment visible :
 - Marquage des traversées de routes,
 - Trottoirs en revêtements différents,
 - Lisses en bois et plantations qui cernent "la porte".



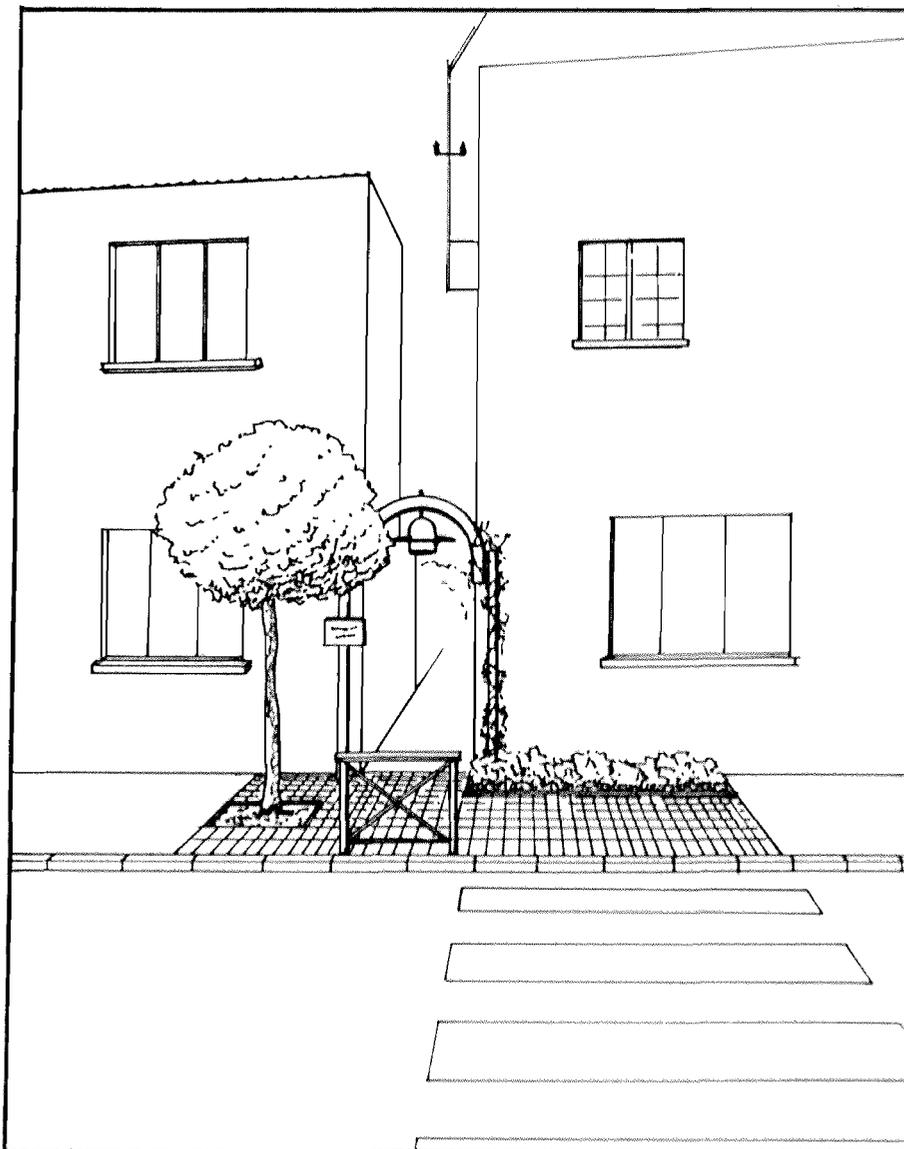
MARQUAGE DES LIAISONS PIETONNES URBAINES

La mise en valeur des liaisons piétonnes et de leurs traversées vient casser la linéarité de la rue. L'objectif est double, rendre l'espace plus lisible et plus sécurisant.

Un portique ou une structure verticale aussi perceptible spécifique à Monchecourt souligne chaque accès piéton. Il combine signalétique (nom de la ruelle), éclairage et sert de support à une plante grimpante très décorative.

Un revêtement de sol plus élaboré renforce son impact visuel. Quand à l'espace est suffisant de jardinières fleuries renforcent la perception de l'ensemble. Le marquage de la traversée sur la route est matérialisé en continuité aux chemins piétons.

Si nécessaire, des chicanes composées de barrière évitant une arrivée trop brutale sur la chaussée (les enfants ont toujours tendance à courir).



CHEMINS URBAINS

Les aménagements s'inspirent des réalisations déjà effectuées sur certains tronçons.

- Revêtements de sol confortables,
- Eclairages d'accompagnement,
- Quelques bancs qui ponctuent la promenade,
- Plantations le long des clôtures : arbustes, si la place est suffisante, ou plantes grimpantes.
- Des arbres tiges pour intimiser certains espaces.



ENSEMBLE DU VILLAGE

INTEGRATION DES ABRIS BUS

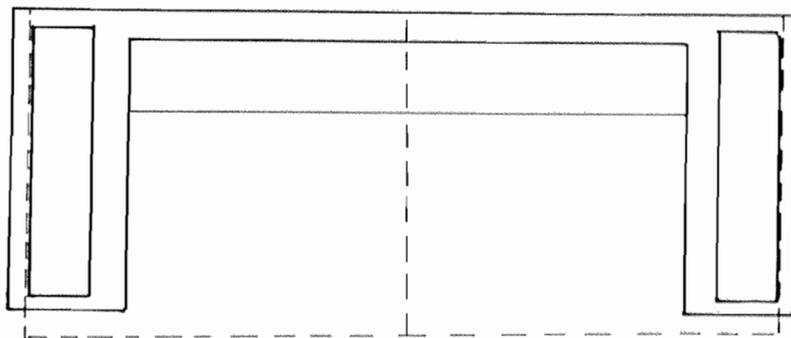
L'aspect dégradé de certains abris bus nuit à l'image de la ville. Même repeint, leur aspect reste très urbain et "hors propos".

Suivant chaque cas l'abri bus sera dessiné afin qu'il intègre au lieu.

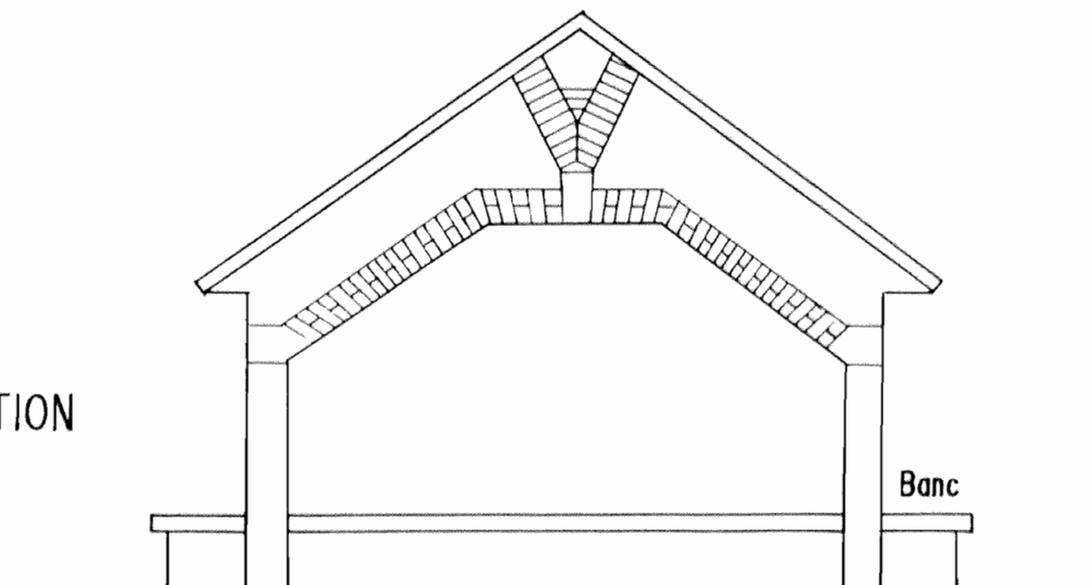
Par exemple, place de l'Eglise, l'abri bus est dessiné sous la forme d'un kiosque aux usages multiples : attente, point de rencontre, élément structurant l'espace.

Autre exemple: rue P. Bochu, l'abri bus est dessiné en continuité au corps de ferme en briques et tuiles un peu comme un appentis. Son dessin rappellera celui récemment réalisé rue Waldeck Rousseau afin d'assurer une harmonisation des abris bus sur la commune. Il en est de même de celui prévu sur le parking situé face à la place de l'église.

PLAN



ELEVATION



LE CIMETIERE

Comme pour les placettes, les réalisations des abords du cimetière visent principalement l'amélioration du confort des usagers. Des actions simples et ponctuelles suffisent à les rendre plus agréable :

- Plantation d'un alignement d'arbres dans l'axe du parking pour le rendre plus attrayant.
- Plantes grimpantes sur les clôtures en plaque béton monotone...

Entre la campagne et le cimetière, une haie de charmilles taillée vient fermer l'espace tout en préservant le caractère rural.

LOTISSEMENTS RECENTS

Les constructions récentes et les terrains constructibles viabilisés (derrière l'église et le lotissement Waldeck) méritent d'être valorisés avec des plantations d'accompagnement.

Des bandes arbustives accompagnent les chemins piétons et délimitent les terrains à bâtir afin de leur donner plus d'intimité et plus d'attrait (préverdissement).

PLACETTES

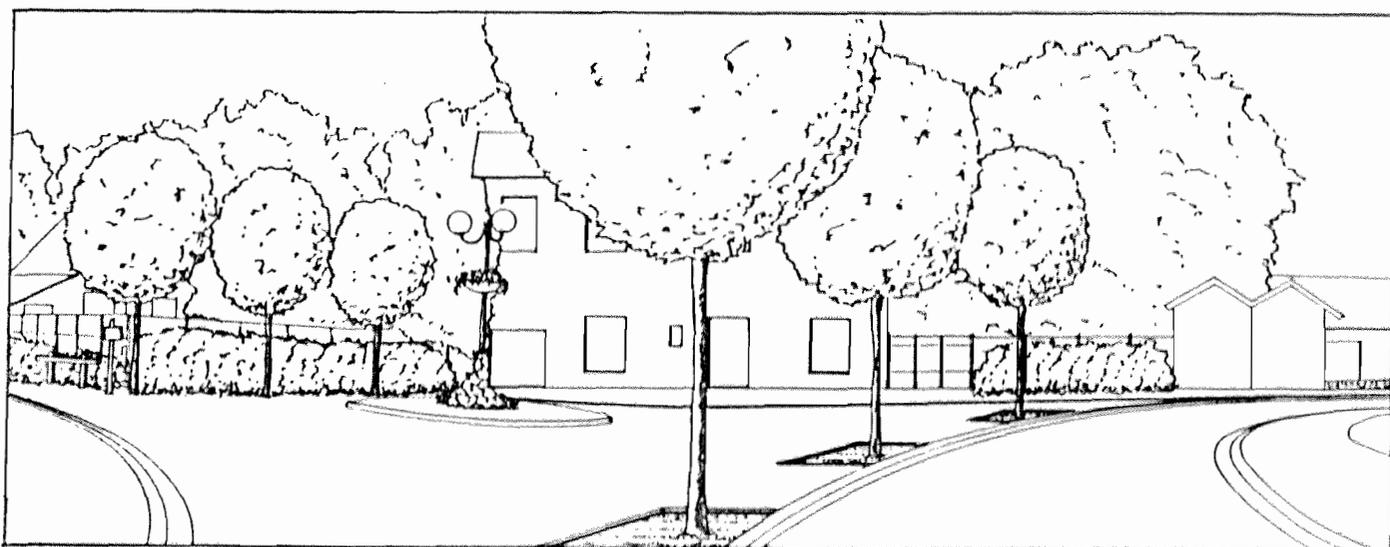
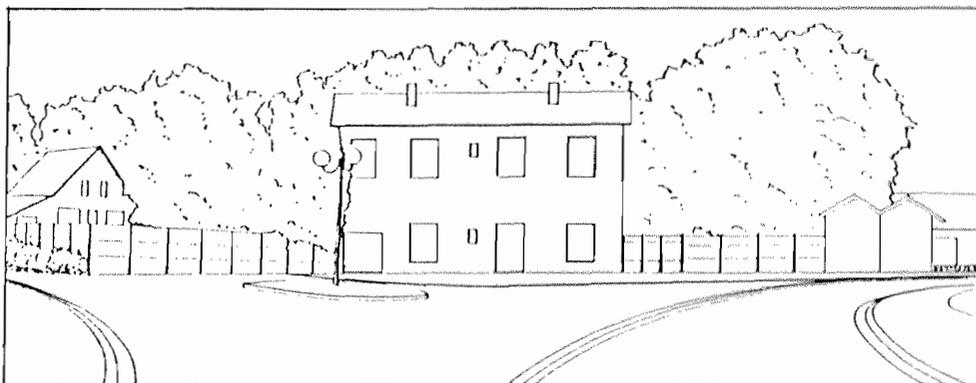
Le document programme souligne l'intérêt de retravailler diverses placettes jugées bitumées à l'extrême.

Sans casser des réalisations onéreuse, confortables et récentes, l'aspect convivial et attrayant peut être retrouvé à travers des réalisations ponctuelles significatives si judicieusement placées.

Par exemple à l'extrémité de la rue Durre, la placette est intimisée par de beaux arbres qui accompagnent et isolent symboliquement la rue sans entraver les circulations automobiles. La périphérie composée de plaque béton est agrémentée de plantations linéaires. L'emploi de plantes grimpantes limite les surfaces à décaisser.

L'accès à un chemin agricole bénéficie d'un trait commun à tous les chemins de promenades rurales (bois).

Au pied du candélabre, des arbustes décoratifs lui assurent une meilleure assise. Un fleurissement verticale peut y être intégré.



LE CENTRE VILLE

VALORISER LE CENTRE VILLE ACTUEL

Le centre ville n'est réellement perceptible que depuis la rue Jean Jaurès en arrivant face à l'église. Depuis les autres points d'arrivée, le centre est imperceptible :

- Les équipements sont insuffisamment soulignés voir mêmes invisibles : écoles, poste, mairie, bibliothèque... ceci suite à l'absence de parvis adéquates.

- L'ensemble de la rue Jean Jaurès qui structure le centre présente un aspect trop similaire aux autres rues.

- Le giratoire face à l'église améliore la gestion des flux mais l'ensemble conserve un aspect austère et routier.

L'ensemble du centre ville de l'église à la mairie doit, pour être perçu comme tel, être conçu comme un tout. Avec la définition d'un vocabulaire urbain spécifique (revêtements de sol, mobilier urbain, éclairage, plantations...) et la mise en valeur des équipements disposés le long de la rue Jean Jaures.

Les aménagements sont décrits plus précisément au chapitre actions ponctuelles.



EXTENSION DU CENTRE VILLE

Le projet de plaine de jeux centrale et d'un espace boisé véritable poumon vert au coeur du village semble de prime abord rejeté avec cette nouvelle volonté de restructurer le centre ville. En réalité, si ce projet de parc ne devient plus l'élément fédérateur, il en reste une des composantes majeures.

- La création d'une voie nouvelle permet de rendre l'espace plus accessible (et notamment à l'école et à la salle des fêtes déjà existantes) et directement relié avec l'actuelle mairie (tennis...). La liaison par la ruelle au niveau de la pharmacie perd de son attrait au profit de la rue du lotissement située dans le prolongement de la voie nouvelle. Elle peut prendre un caractère plus piétonnier et plus convivial (voir chapitre "liaisons piétonnes").

- La densification de l'habitat autour de cet axe permet de donner plus de corps au centre ville.

- La création d'une place permet d'identifier spatialement le centre ville et d'offrir de multiples usages : parking au quotidien, fêtes, ducasses, marché... Elle constitue le point d'articulation de l'ensemble.

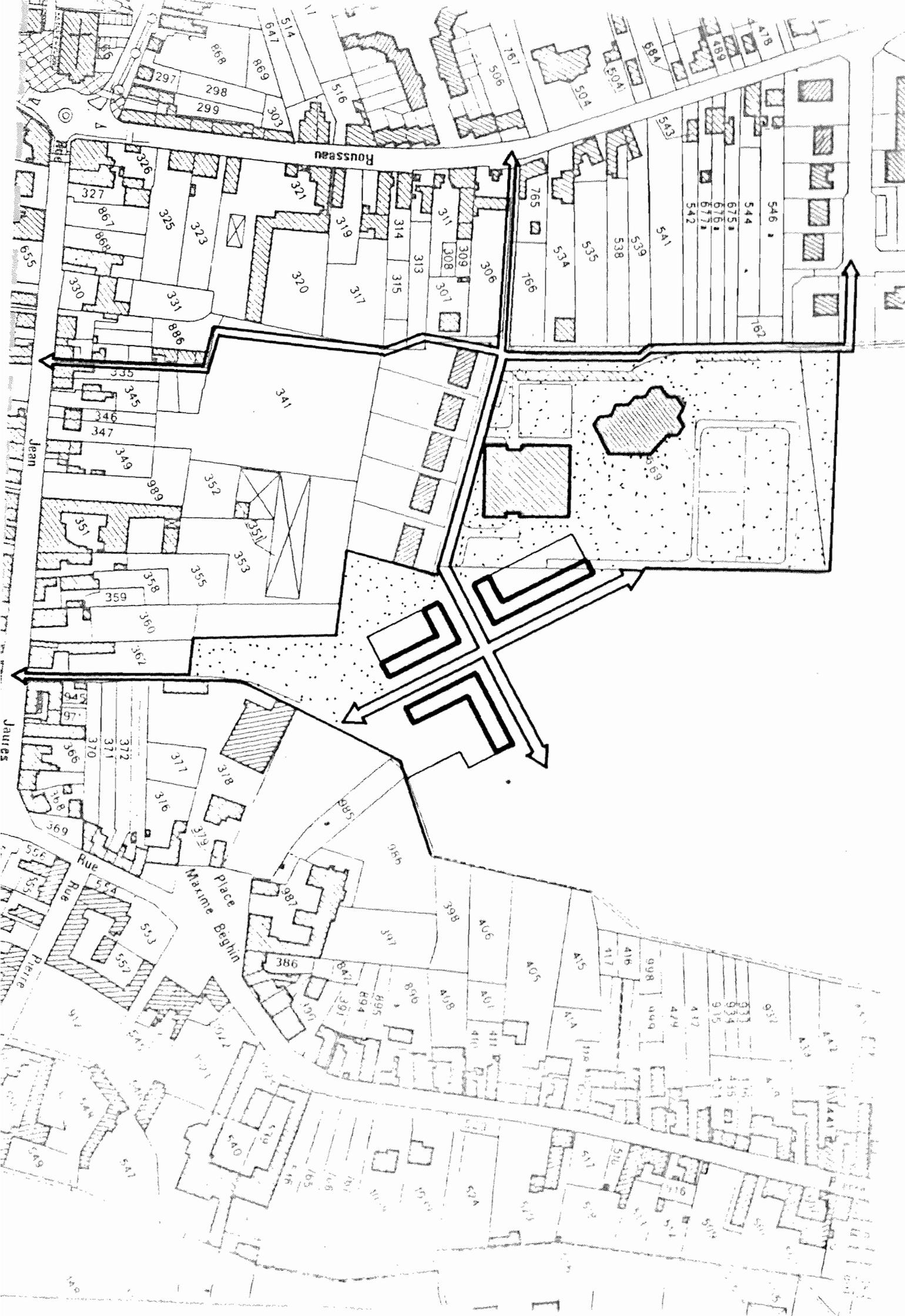
- La nouvelle mairie est mise en valeur par la place et augmente la valeur symbolique et l'attrait du secteur.

- L'espace vert très vaste au nord de ce nouveau quartier offre de multiples attraits : liaisons piétonnes vers les quartiers nord, plaines de jeux et plateaux sportifs, terrains boisés et d'aventures...

Les trois plans successifs présentés ci-après illustrent le phasage des réalisations en fonction des opportunités foncières du monument.

Monsieur Wosciechowski, architecte, étudie parallèlement à notre travail un schéma de développement de ce quartier. Notre schéma a servi de base à l'élaboration de son projet .

Au chapitre "Actions ponctuelles", les projets d'aménagement des espaces publics s'inscrivent dans ce projet d'ensemble.



Roussseau

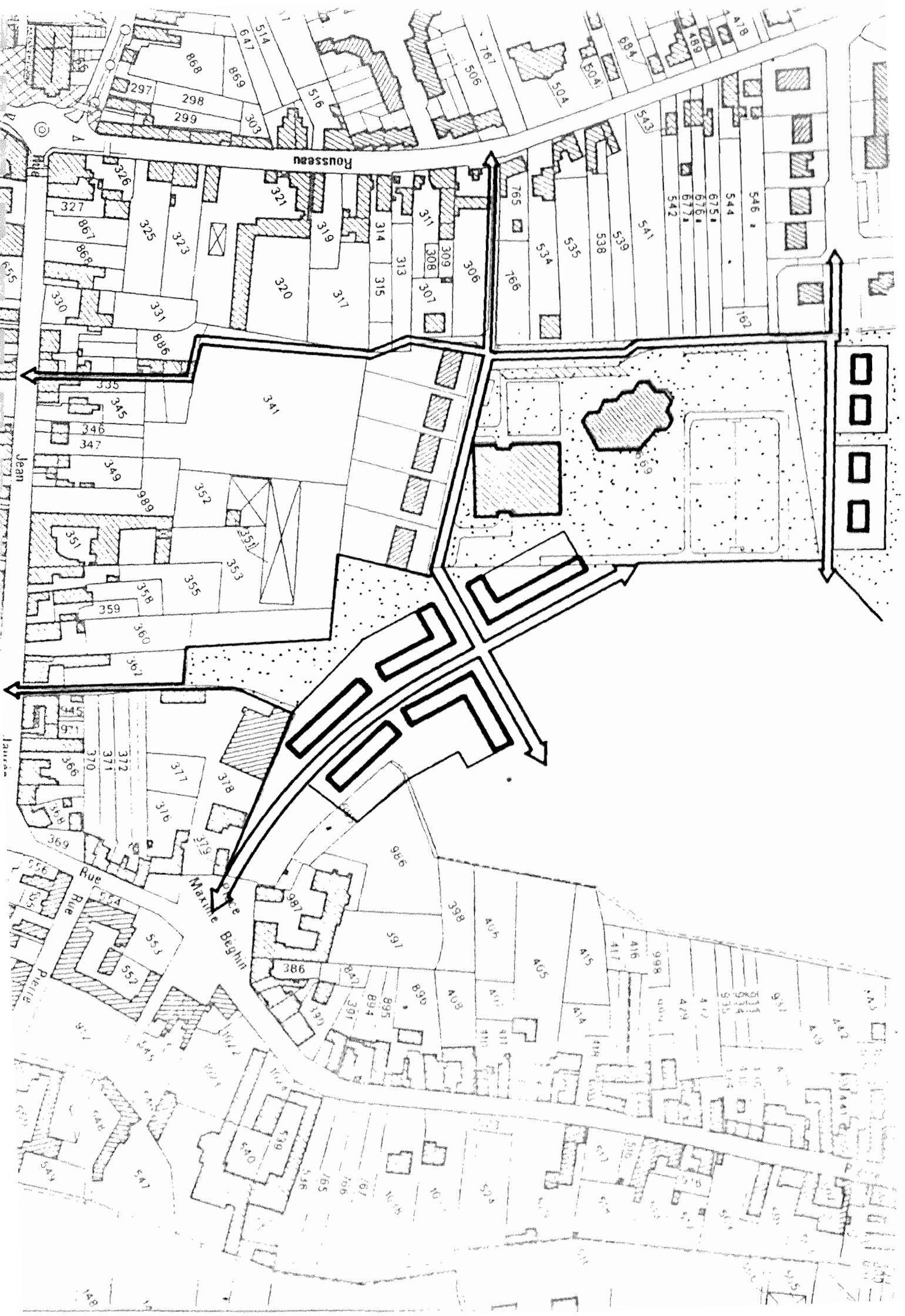
Jean

Jaures

Rue

Place
Marine Beghin

Pierre



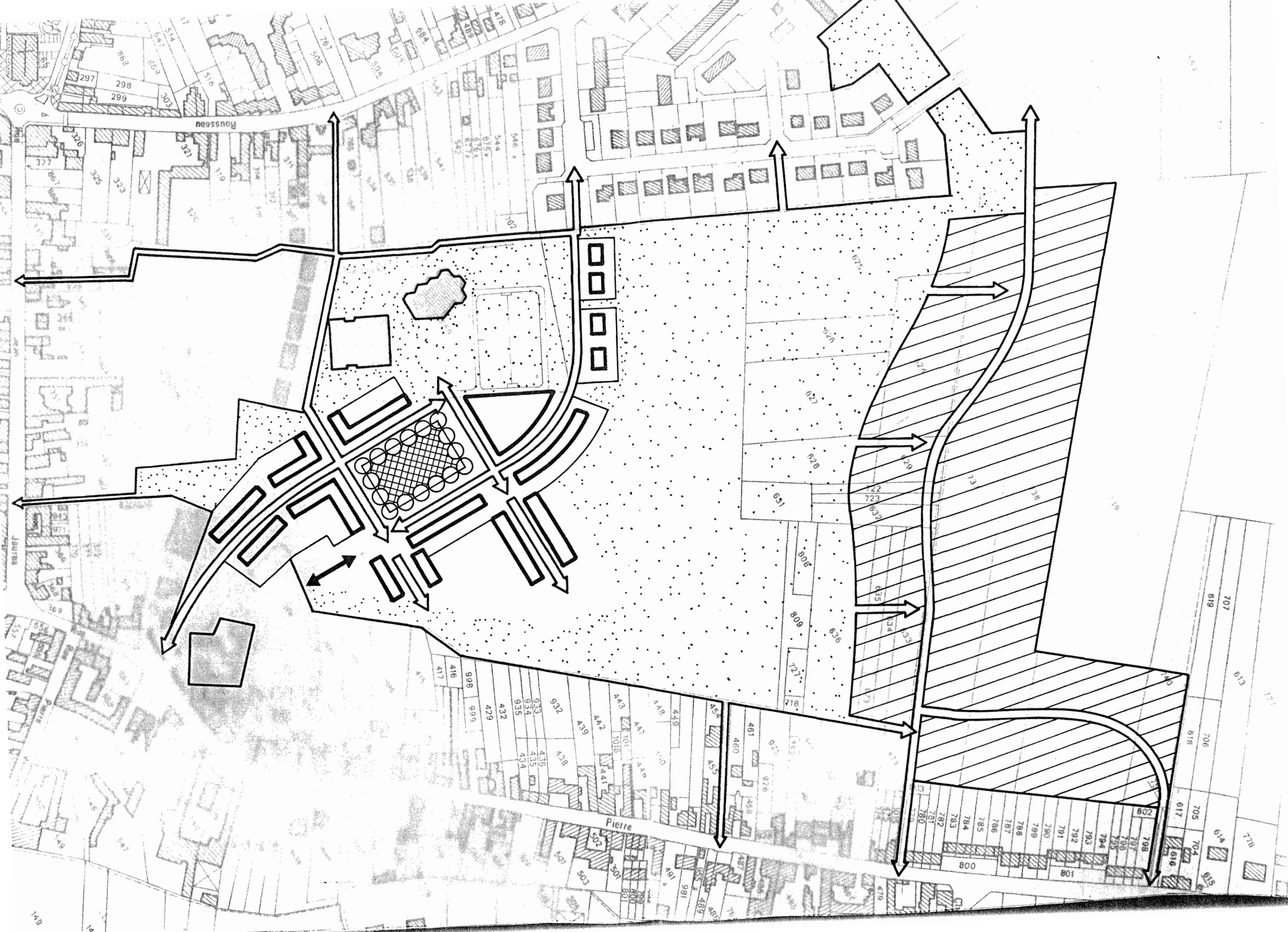
Rue Rousseau

Rue Jean

Rue Maxime Bégin

Rue Pierre

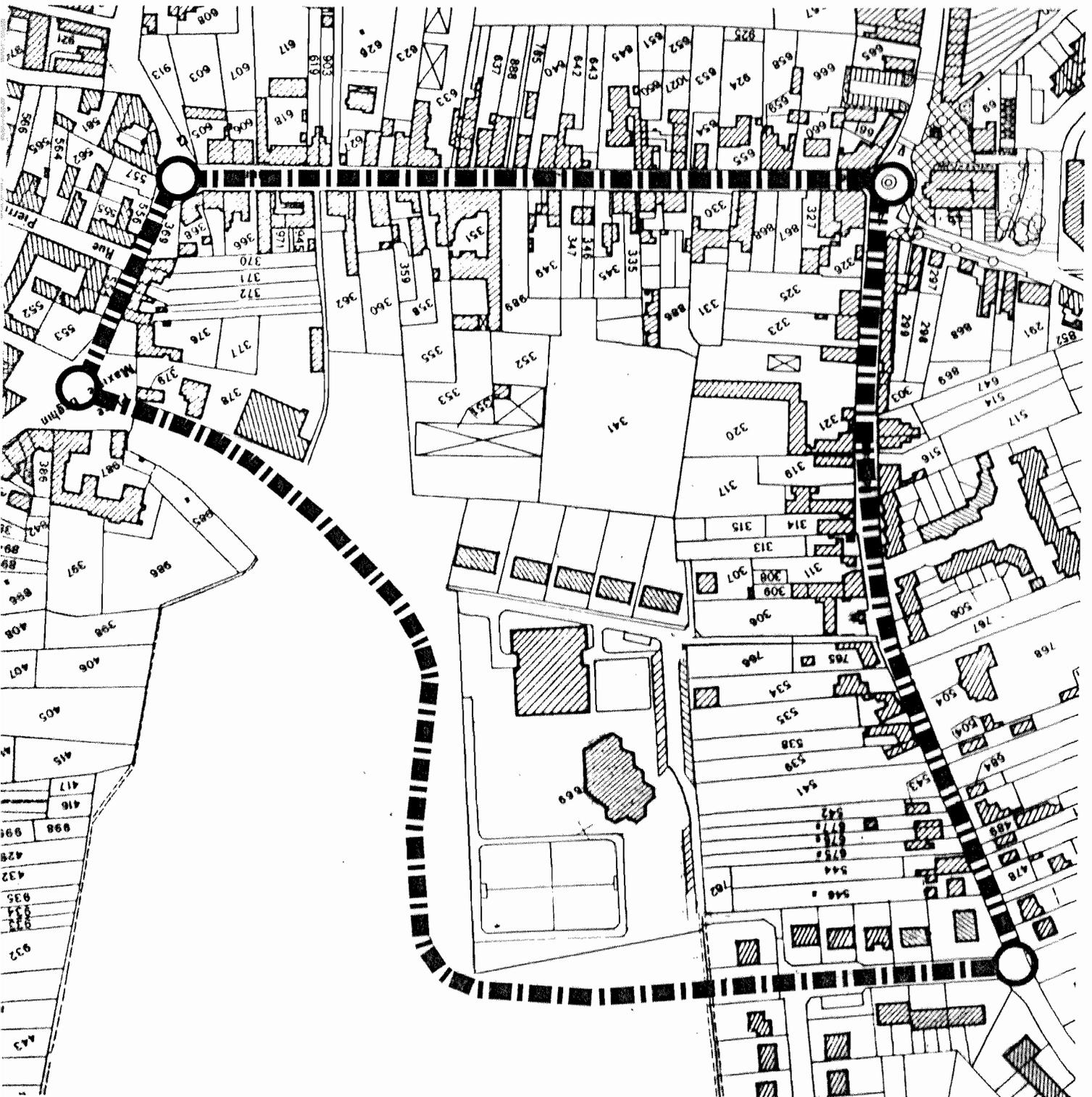
514
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000



LE BOUCLAGE DU CENTRE VILLE

Avec la nouvelle rue conduisant à la place et à la mairie, il est impératif de définir le périmètre à ce nouveau centre ville.

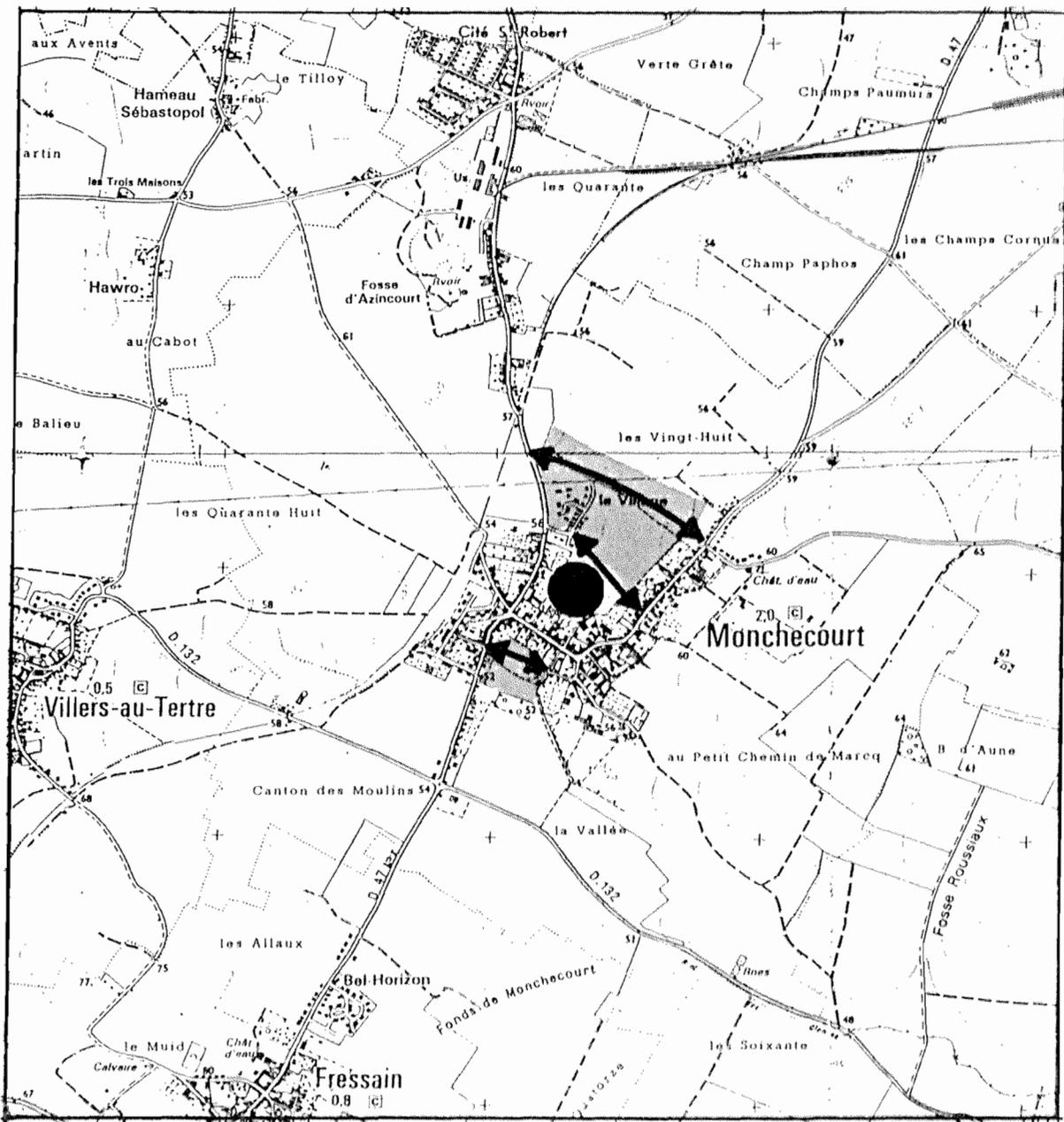
Il est défini par les carrefours entre la nouvelle route et les rues Bochu, Rousseau, Gambetta et celui face à l'église.



DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Le développement linéaire de l'urbanisation engendre un éclatement des structures urbaines. Il faut stopper ce type d'évolution au profit d'un recentrage autour du secteur central (école Victor Hugo, salle des fêtes, jardin public...) en retrouvant des liaisons directes entre la rue Briquet et la rue Voltaire au Sud.

Ce schéma peut aisément être décomposé en de multiples phases et n'être réalisé que partiellement sans jamais nuire à la cohérence d'ensemble.



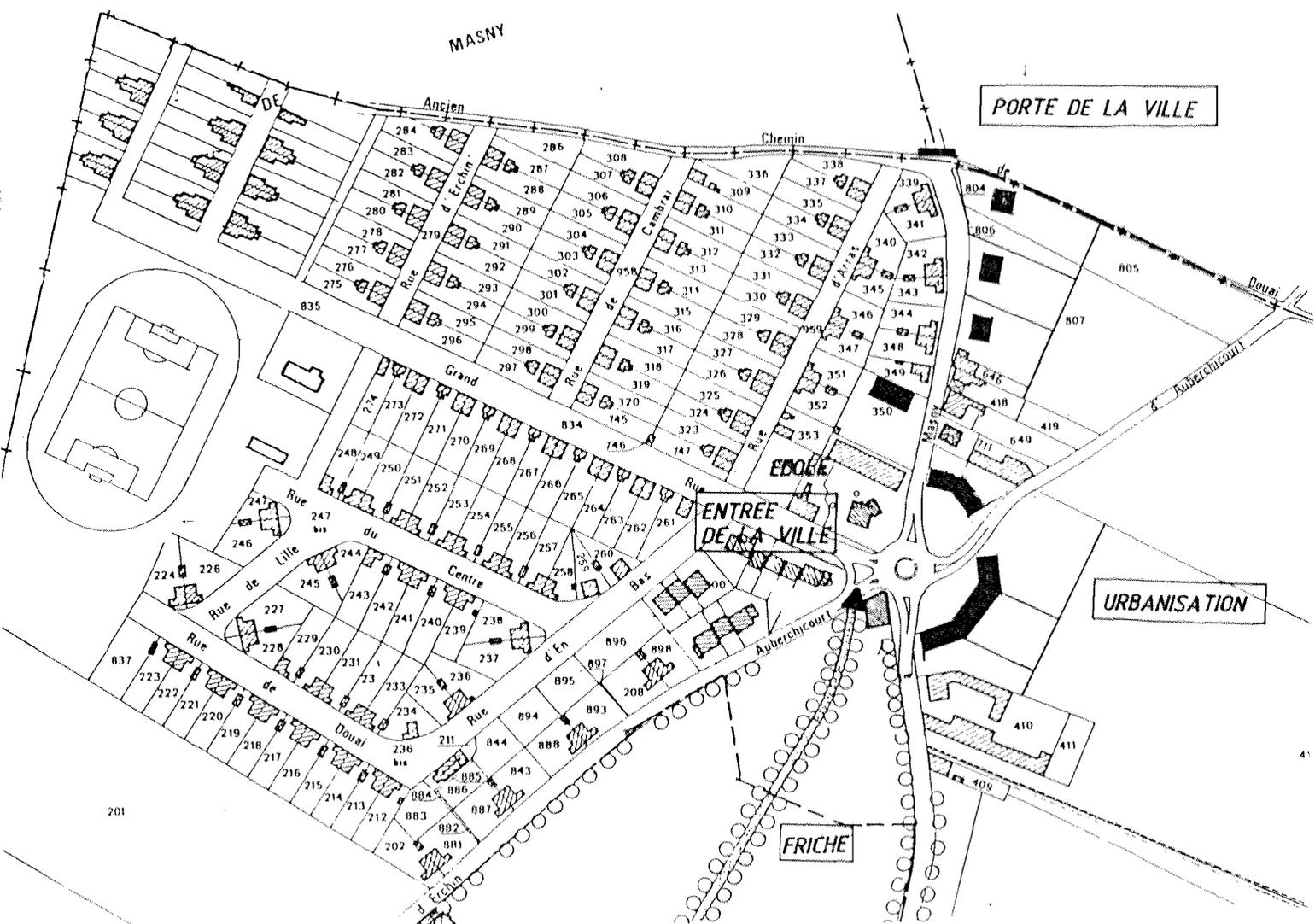
- ↔ Liaison à créer
- ▨ Zone à Urbaniser
- Espaces centraux

LA CITE SAINT-ROBERT

ENTREE DE LA CITE

L'entrée de la commune au niveau de la cité St-Robert a déjà été décrite. L'entrée de la cité correspond aussi au carrefour entre la RD 140 et le chemin rural n°10 d'Erchin à Auberchicourt bénéficiera à terme d'un aménagement plus conséquent sous la forme d'un giratoire. Pour renforcer l'image d'un giratoire urbain, il faut refermer l'espace vers l'Est en terminant l'urbanisation. Ce projet constituerait une belle composition et fermerait agréablement la perspective de la grande rue.

L'axe du chemin principal de la friche était initialement articulé par rapport au giratoire. Il semble plus judicieux de le redresser pour éviter la maison d'angle qui a été préservée et surtout l'orienter face à l'entrée de l'école pour constituer une liaison forte facilement matérialisable sur le terrain : revêtement de sol plus soigné (parvis de l'école et de la friche), alignement d'arbres qui souligne l'axe, marquage de la traversée piétonne et visualisation de la porte de la cité.

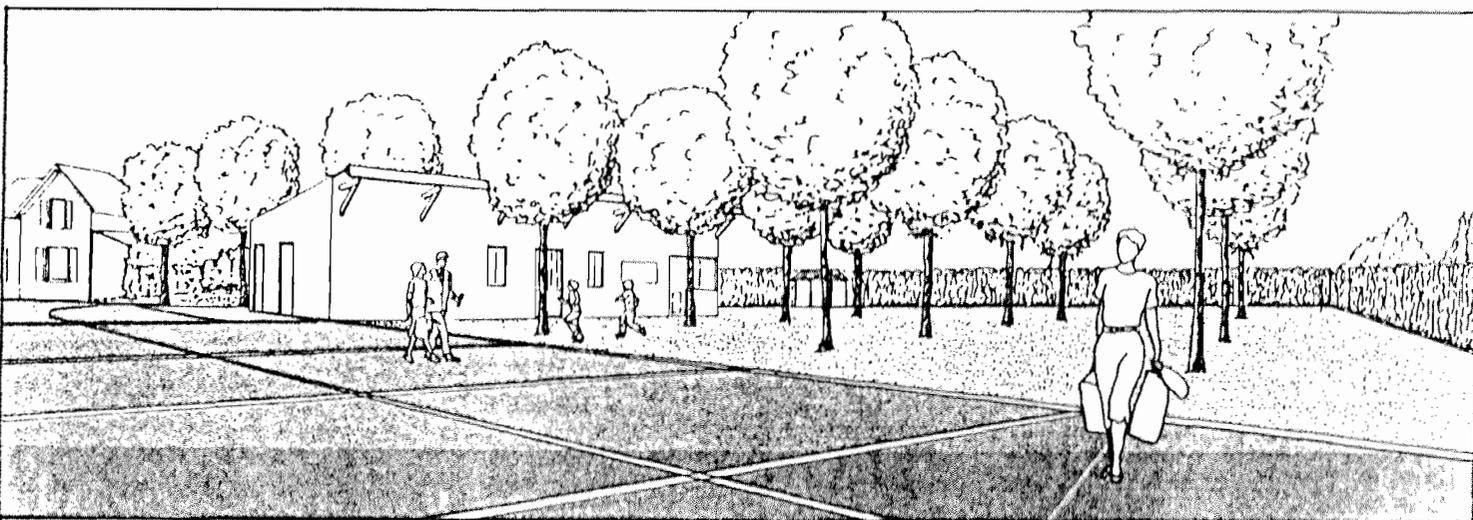
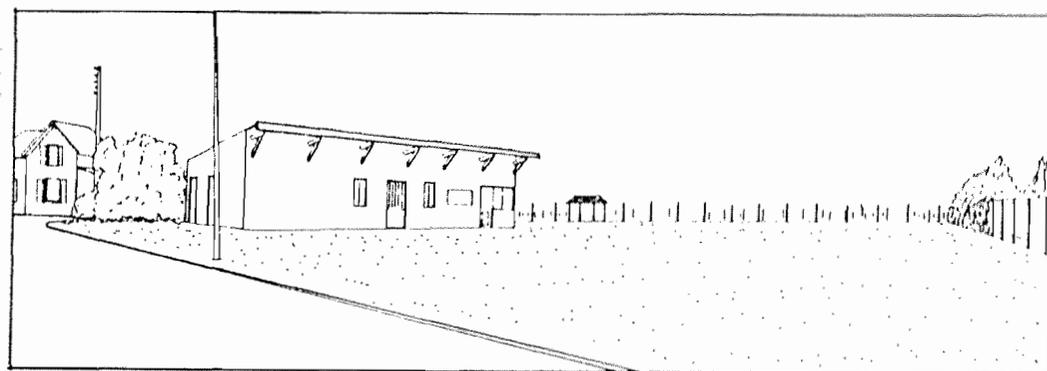


L'aménagement principal concerne le parking du stade, l'espace vert de proximité et la "place" carrefour rues de Lille et du Cadre).

Un mail d'arbres structure et agrmente le parking. Il se prolonge derrière les vestiaires pour relier l'espace vert de proximité davantage ouvert sur la rue.

Une haie taillée dissimule les clôtures.

La place (matérialisée par une trame dessinée au sol) réunit l'ensemble des espaces publics laissés libres face au parking, à l'espace vert, au carrefour des rues de Lille et du centre.



ACTIONS PONCTUELLES

LA RUE JEAN JAURES

UNE PERSPECTIVE A PRESERVER

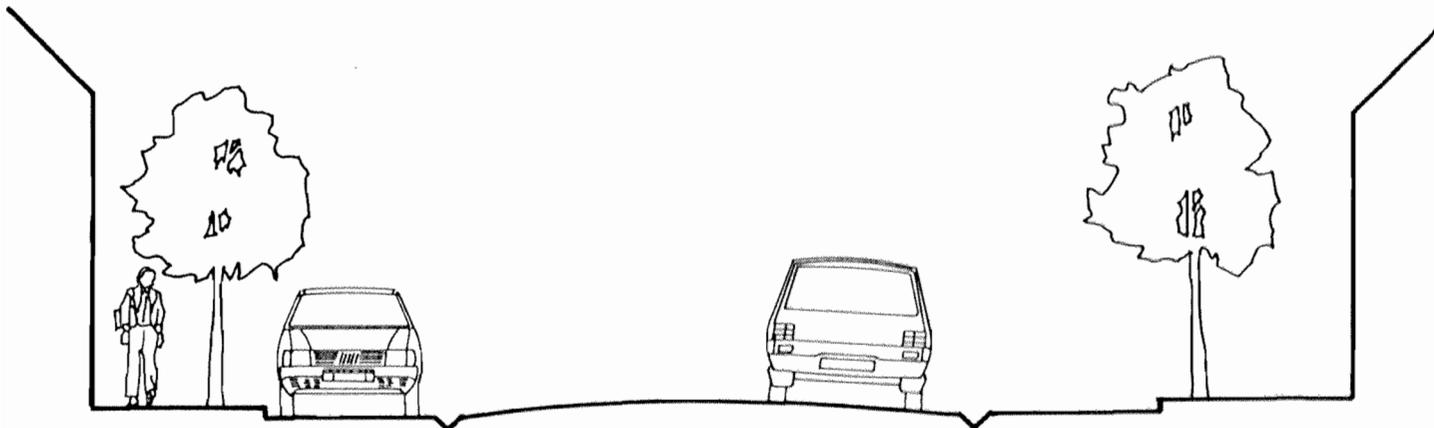
La perspective sur l'église avec cette rue rectiligne bordée de beaux acacias-boules est une des plus belles images de la commune. Il est primordial de la préserver.

L'importance des réseaux aériens nuit à cette image. Il serait souhaitable d'en minimiser l'impact (enterrement des réseaux).

L'objectif est de pérenniser les prescriptions routières peintes au sol en distinguant circulation routière, stationnement et piétons par des aménagements mieux définis.

La bande de stationnement se distingue de la route par un caniveau. Aucun arbuste ne vient rompre cette linéarité pour distinguer les rues du centre des autres. Le revêtement de sol est un enrobé noir.

L'espace piéton se distingue du stationnement grâce à une bordure. L'alignement d'acacias souligne cette séparation. Le revêtement de sol est plus noble. Le choix dépend du coût : enrobé rouge, pavés en béton, briques type "Kerawill"... Une solution médiane consiste à marquer uniquement les accès aux habitations en briques, le reste étant réalisé en enrobé.



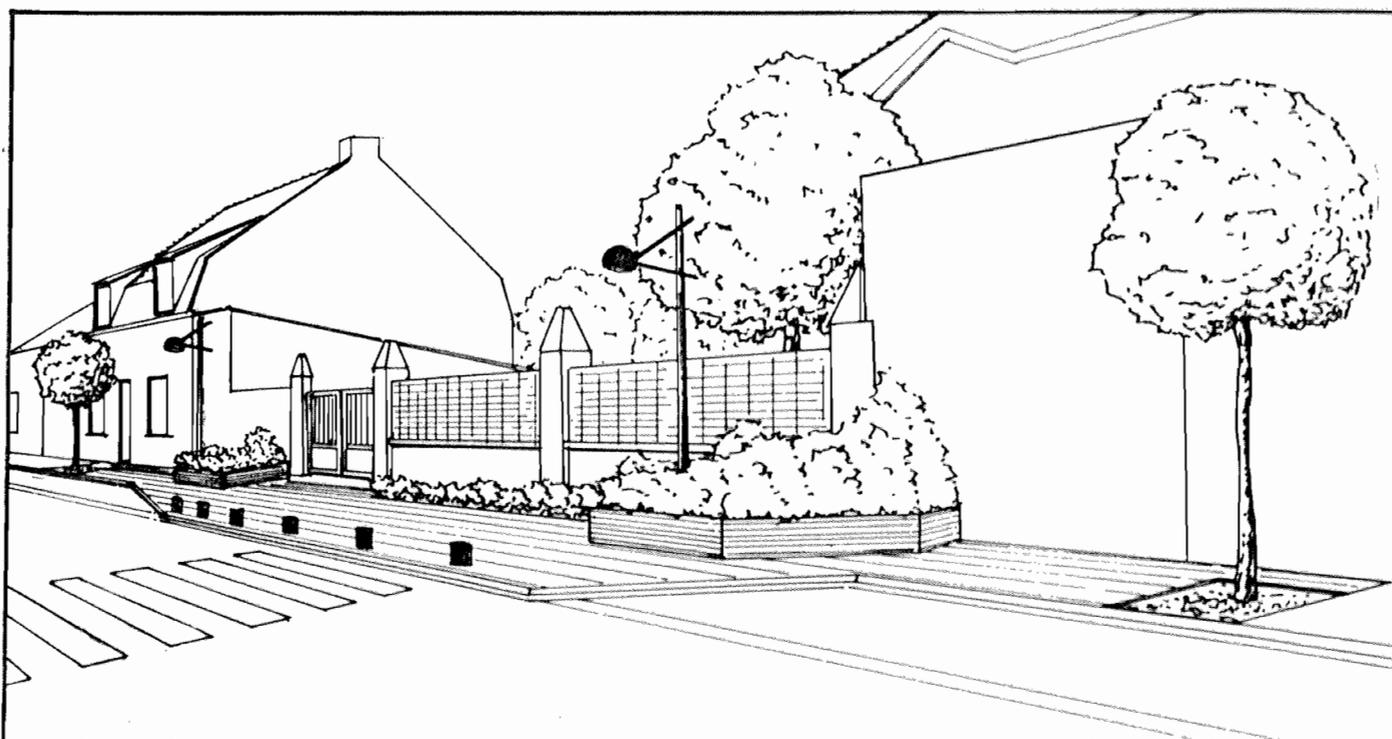
CASSER LA LINEARITE

Il est important de retrouver un espace piéton adéquate face aux équipements (parvis d'écoles...).

Il est aussi primordial de casser la linéarité de la route afin de souligner ces équipements, les accès piétons ainsi que les traversées de chaussées : par chance parvis d'écoles et accès aux chemins sont presque face à face.

Par exemple face à l'école J. Prévert, l'ensemble du trottoir est laissé au piéton (parvis). Des jardinières fleuries cernent l'ensemble et intègrent des éclairages du confort. L'absence d'arbres rend les abords de l'école encore plus perceptible depuis la route.

Dans la cour de l'école, un bel arbre peut-être planté au milieu de la trame en brique.



HIERARCHISER LES RUES

LIAISONS PIETONNES

Le marquage des accès piétons a été déjà présenté au chapitre "actions à l'échelle de la commune".

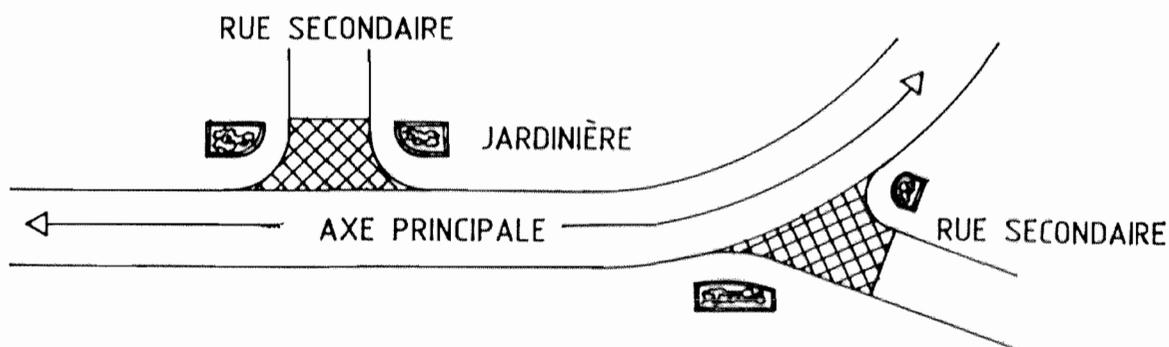
La voyette accessible depuis la rue Waldeck Rousseau au niveau de la pharmacie pourra être repensée comme une voie piétonne une fois la nouvelle route réalisée.

RUES SECONDAIRES

Pour avoir un espace public clair et cohérent, il faut distinguer les routes secondaires de la rue principale.

Un pavage au niveau de la rue secondaire marque la transition (on change d'espace) et accompagne le trace de la rue principale.

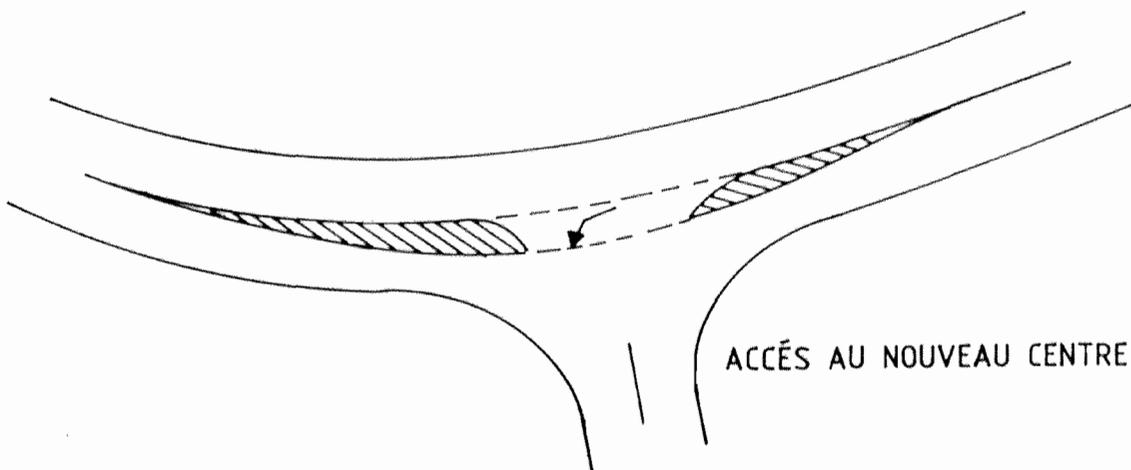
Des jardinières fleuries renferment et intimisent l'espace des rues secondaires. Elles intègrent signalétique (nom de la rue ou de la cité) et éclairage de confort (accompagne les traversées piétonnes).



RUES PRINCIPALES

Les accroches de la nouvelle rue qui drainent le nouveau quartier et de multiples équipements (écoles, salle des fêtes et prochainement la Mairie) doivent se distinguer des carrefours avec les rues secondaires et permettra une gestion de flux plus importants.

Les giratoires correspondent plus à des croisements de routes départementales (face à l'église par exemple) et consomment beaucoup d'espace. Il faut envisager une solution plus sage : aménager un espace ouvert (lisible) et ménager des tournes à gauche (qui facilitent les flux).



ABORDS DE L'ÉGLISE

LA PLACE

L'église marque le début du centre ville (commerces...). Elle est mise en valeur par la perspective de la rue Jean Jaurès.

l'espace envahit de voitures est redessiné en vaste espace piéton où convergent de nombreuses liaisons piétonnes et le parvis de l'église.

Un kiosque marque l'espace et sert d'abri-bus.

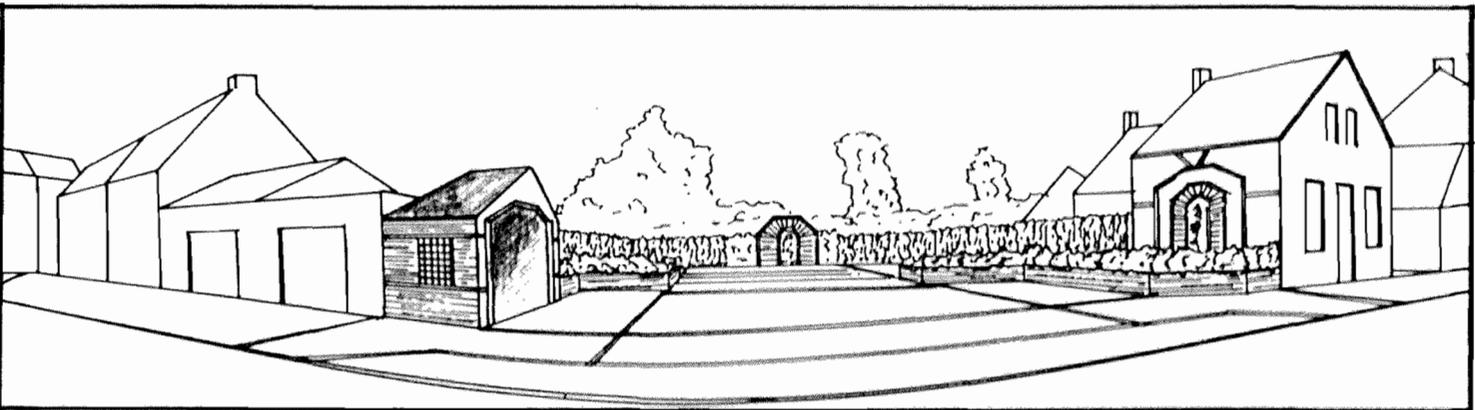
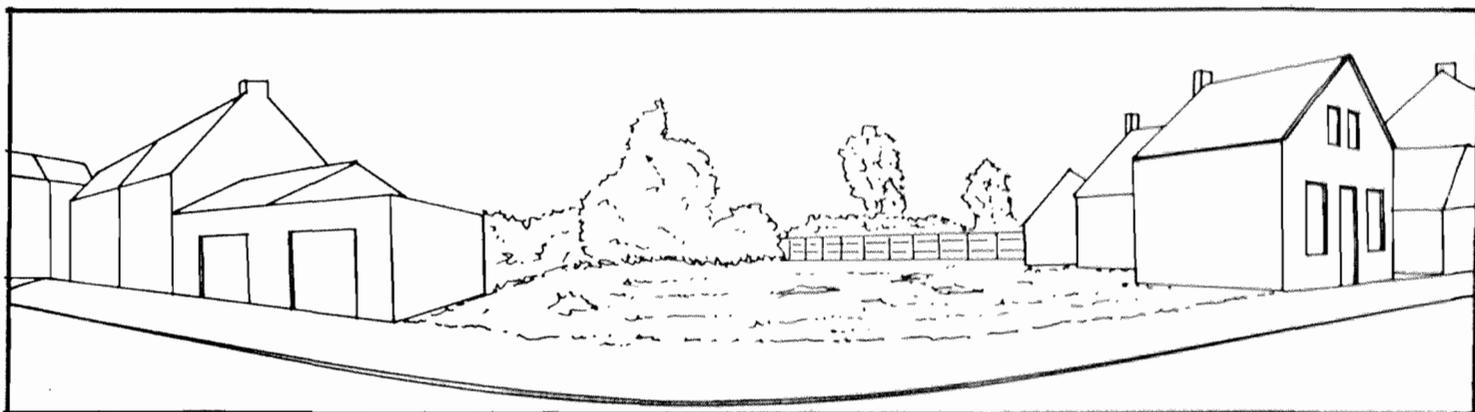
Le giratoire sera aménagé en jardinière fleurie et perdra ainsi sa sévérité actuelle.



LES PARKINGS

Les espaces de stationnement sont installés à l'écart pour être discrets mais à proximité immédiate : sur le côté de l'église et face à la place (une maison a été démolie à cet effet).

Ce parking est conçu en retrait pour ménager un espace piéton convivial et installer un évidement pour bus. L'abri bus reprend le dessin type de la commune et masque le mur de garage voisin. Le pignon aveugle qui lui fait face s'inspire de son dessin (réalisé en mai 1993 suivant notre esquisse) et accueillera une treille couverte de plantes grimpantes).



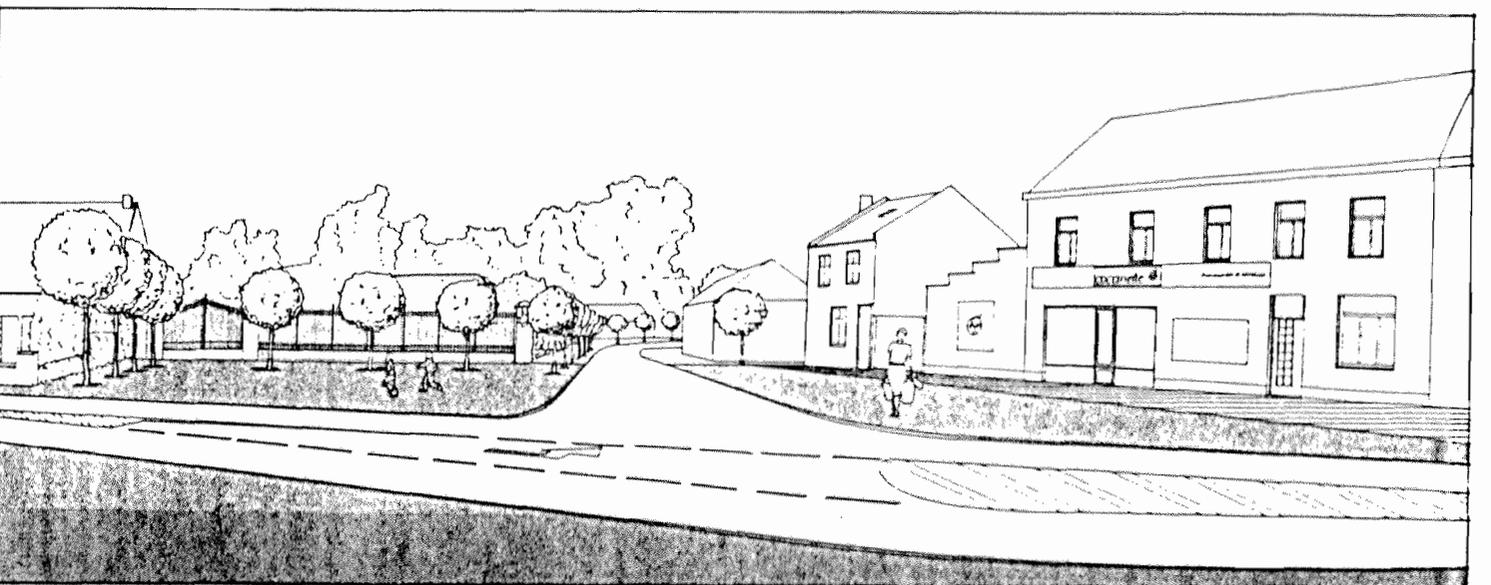
PLACE MAURICE BEGHIN

Avec la création de l'accès au nouveau centre, l'organisation de la place doit être redéfinie. L'espace doit toujours permettre un stationnement suffisant destiné aux riverains, aux utilisateurs des équipements (tennis et futurs locaux associatifs) et aux commerces (supérette et débit de boissons-tabacs-journaux).

Face aux équipements et aux commerces, un espace strictement piéton est dessiné (pavages). Il sert de parvis à l'implantation d'une terrasse pour le café et d'étales pour le commerce.

Des arbres referment les espaces ouverts (jardins) et dissimulent le hangar (voisin de la Mairie). Il s'agit du prolongement des acacias de la rue Jean Jaurès. Ils continuent aussi le long de la nouvelle voie.

Ces aménagements périphériques rendent la place plus agréable et plus conviviale sans nuire à sa vocation. Elle devient aussi plus perceptible pour les voitures et donc sécurisante.



LE NOUVEAU CENTRE

A partir du plan dressé par Monsieur Wosciechowski, architecte, suivant les principes que nous avons défini dans un premier temps, nous avons intégré les aménagements des espaces publics.

LA RUE PRINCIPALE

Son profil s'inspire de la rue Jean Jaurès mais avec plus de ponctuations : liaisons piétonnes et accès à des groupes d'habitations.

L'acacias boule sert de fil conducteur et agrément l'espace.

Elle sera réalisée par étapes successives suivant les possibilités de constructions.

LA PLACE

Dernier maillon du projet d'urbanisme, elle met en valeur la Mairie et offre une surface agréable et suffisante pour accueillir de petites fêtes.

Son dessin reprend le blason de la ville à travers l'appareillage des revêtements de sol.

A l'arrière de la Mairie (future) une esplanade engazonnée s'ouvre vers le parc.

LES VENELLES

Les chemins existants sont refaits suivant les principes généraux. La possibilité de prévoir une largeur importante permet de les rendre plus conviviale (parc linéaire).

Suivant l'évolution du projet, l'aménagement sera susceptible de modifications mais respectera toujours le schéma général.

Afin d'éviter l'aspect friche ou zone d'attente, l'ensemble compris entre le village et le parc pourra être préverdé (engazonnement et aménagement des liaisons piétonnes...).

LE PARC

Ce vaste parc public correspond au "poumon vert" présenté à travers le document programme mais décalé vers le nord afin de permettre une restructuration et une densification du centre.

Le parc est composé d'un épais manteau boisé qui le cerne sur trois de ses côtés (arrière de parcelle et s'ouvre sur le nouveau quartier et le soleil vers le sud). Le jardin public comprend divers clairières circulaires aux dimensions variables pouvant accueillir diverses activités.

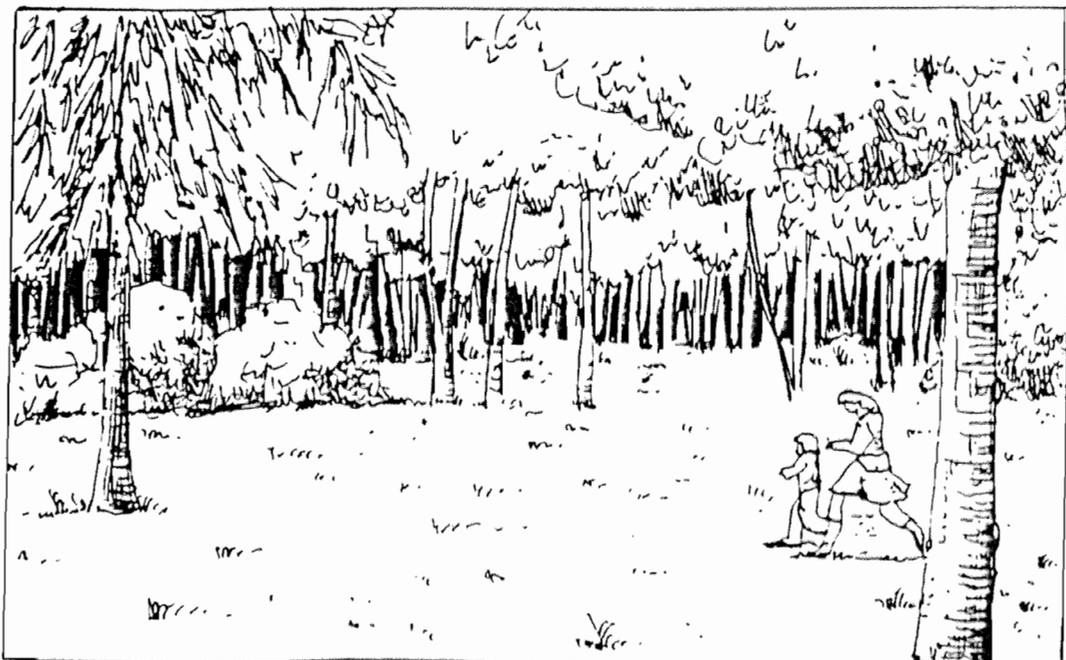
La grande clairière de 150 m de diamètre constitue une vaste aération. Elle permet les jeux libres (football...) et peut avantageusement être utilisée lors de festivités (festival de musique...).

La clairière voisine est parsemée de pins à travers lesquels se dessinent des jeux regroupés en un village "fortifié" sur un léger promontoire. L'espace alentour servira de formidable terrain d'aventures.

La troisième clairière regroupe des arbres variés pour constituer un petit arboretum aux visages multiples et colorés. Il sert de support à une approche pédagogique (connaître les arbres).

Des liaisons piétonnes drainent le parc en continuité de celles existantes pour relier les divers équipements et les différents quartiers entre eux.

Ce vaste jardin public est un support idéal sur lequel peuvent être greffés des aménagements complémentaires : bicross, plan d'eau, aire de pique-nique, grand jeu (pyracorde...).



CONSEIL GENERAL DU NORD
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE MONCHECOURT

Amélioration cadre de vie
programme de travaux 1994



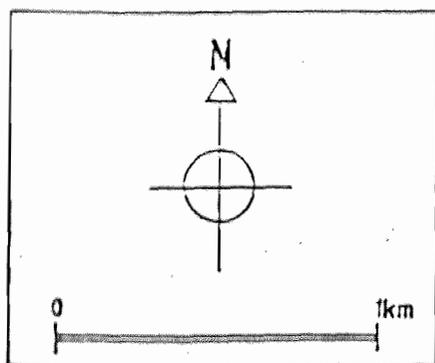
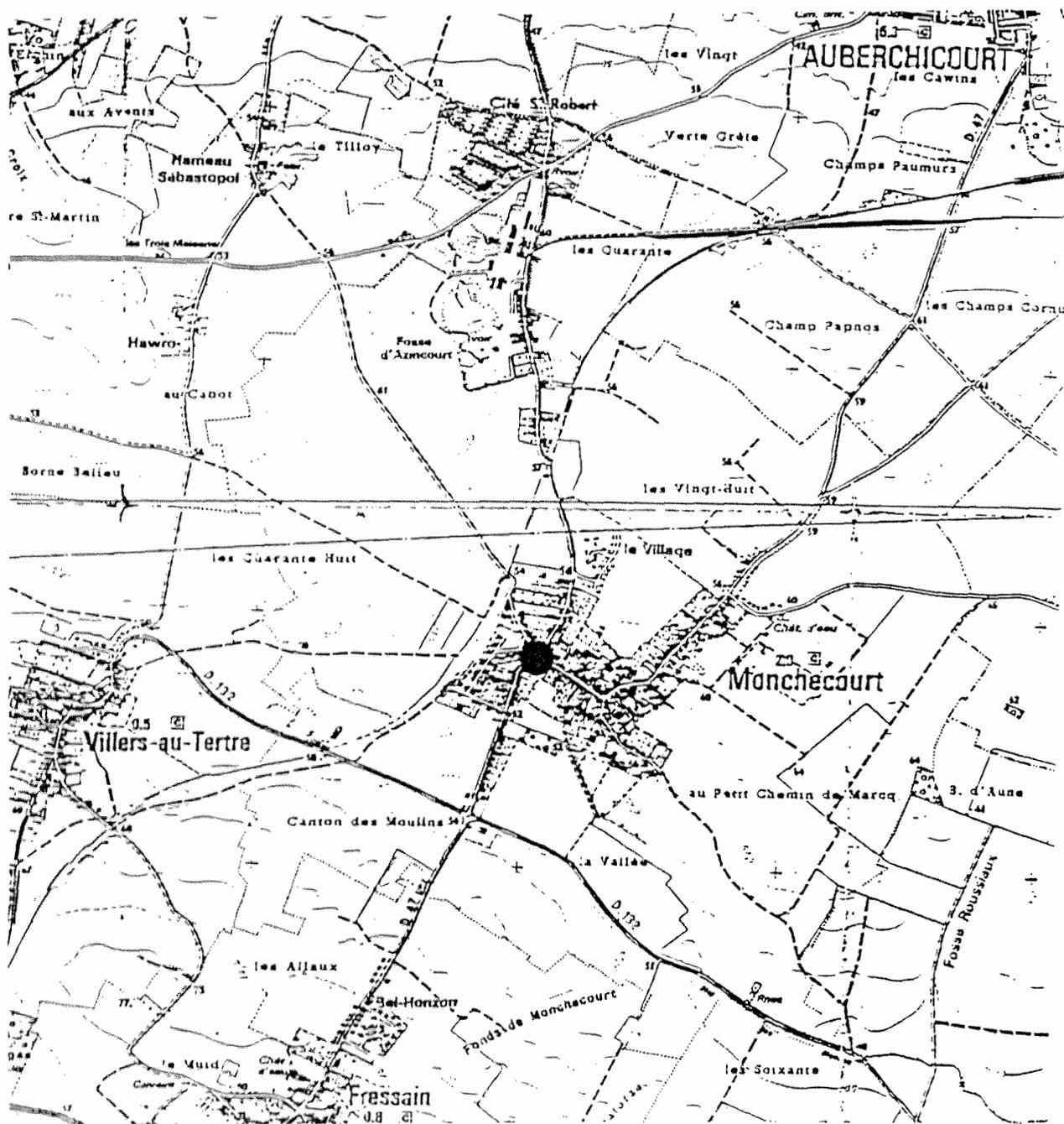
NOTICE

A. P. D.

Henri TESSON
Paysagiste Conseil
32, Bd de la République
59500 DOUAI

OCTOBRE 1993

PLAN DE SITUATION



COMMUNE DE MONCHECOURT

Aménagement de la Place de l'église

SITUATION

Implantée au carrefour des axes principaux qui structure la commune, la place de l'église représente un point significatif du centre ville. Le carrefour giratoire aménagé récemment améliore la circulation automobile, mais l'ensemble conserve un aspect routier et austère.

PRESENTATION DU PROJET

L'aménagement des abords de l'église actuellement encombré par le stationnement automobile rendra au piéton l'espace qu'il doit pouvoir trouver au centre de la commune.

Au nord de l'église, le stationnement est possible des revêtements en enrobé noir et rouge distinguent les espaces piétons des aires de stationnement.

Un nouveau parking sera aménagé prochainement rue Voltaire.

Au sud de l'église : aménagement d'une place piétonnière en pavés et dalles suivant une trame biaisée inscrite dans le prolongement d'une voie piétonne importante.

Un kiosque marque le centre de cet espace, il est entouré de trois arbres remarquables. Il sert de point de rencontre mais aussi d'abri bus surtout pour les scolaires très nombreux.

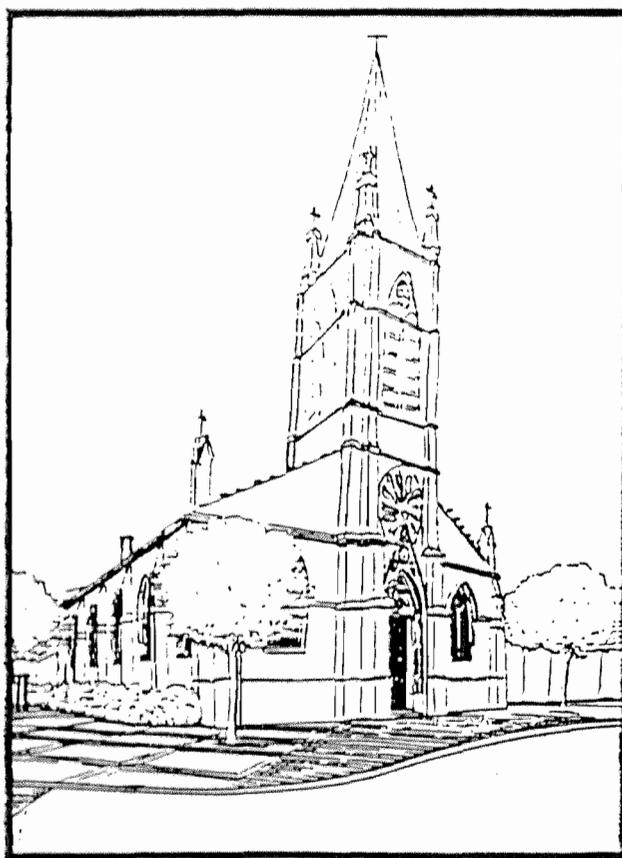
Les trottoirs des rues Voltaire et Victor Hugo sont traités en briques avec disposition de jardinières préfabriquées.

Trois arbres de haute tige sont plantés rue Victor Hugo et délimitent les stationnements. L'espace vert situé derrière de l'église est rénové. Une liaison piétonnière est créée entre celui-ci et la place de l'église.

CONSEIL GENERAL DU NORD
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE MONCHECOURT

Amélioration cadre de vie
programme de travaux 1994



ESTIMATIF

A. P. D.

Henri TESSON
Paysagiste Conseil
32, Bd de la République
59500 DOUAI

OCTOBRE 1993

Revêtements de sol

- Installation de chantier	F		7 500,00 F
- Mise en place des installations d'hygiène	F		5 000,00 F
- Trame de dalles et pavés 4 m x 4 m, bandes de dalles 50 x 50 x 8 cm, Kronimus aspect grenailé.			
- Place de l'église	230 M2	350,00	80 500,00 F
- Trottoirs rues V. Hugo et Voltaire	35 M2	350,00	12 250,00 F
- Pavés 10 x 20 en béton rouge en piétonnier ou remplissages de trames.			
- Place de l'église	880 M2	275,00	242 000,00 F
- Trottoirs	630 M2	275,00	173 250,00 F
- Parvis de l'église en pavés 10 x 10 x 8 cm Kronimus aspect grenailé.	60 M2	300,00	18 000,00 F
- Cheminement sablé du square	100 M2	100,00	10 000,00 F
- Borduration de jardinières Kronimus section 21 x 24 x 25 cm	110 M	250,00	27 500,00 F
- Borduration Kronimus 12 x 15 x 30 cm	55 M	220,00	12 100,00 F
- Entourage d'arbres 2 m x 2 m section 28 x 30 cm.			
- Place de l'église	5 U	2 200,00	11 000,00 F
- Trottoirs	5 U	2 200,00	11 000,00 F

Equipements

- Bornes en graviers lavés Stradal	16 U	800,00	12 800,00 F
- Bornes en fonte :			
- Place de l'église	35 U	900,00	31 500,00 F
- Trottoirs	34 U	900,00	30 600,00 F
- Chaînes de protection :			
- Place de l'église	30 M	150,00	4 500,00 F
- Trottoirs	70 M	150,00	10 500,00 F
- Eclairage décoratif	F		127 000,00 F

- Construction d'un kiosque hexagonal bois, diamètre 7 m, hauteur 5,20 m, - Poteaux et charpente en lamellé collé, - Couverture en ardoises et sous face en lambris, - Frise décorative en croix de St-André sous la sablière, bois exotique, - Epi décoratif en bronze, hauteur 0,40 m.	Forfait		140 000,00 F
- Murets et jardinières en briques KERAWIL	7 M3	5 000,00	35 000,00 F
- Jardinières préfabriquées BIRH Environnement, diamètre 1 m, hauteur 0,60 m, aspect marbre des Pyrénées et traitement antigraffiti	15 M3	3 500,00	52 500,00 F
- Apport de terre végétale, épaisseur 0,50 m	120 M3	50,00	6 000,00 F

**Fourniture de végétaux, plantation et
garantie de reprise**

*** Arbres de haute tige**

- Tilia euchlora 35/40	3 U	3 000,00	9 000,00 F
- Paulownia tomentosa 35/40	3 U	3 000,00	9 000,00 F

*** Arbustes variés**

- Berberis candidula	80 U		
- Caryopteris clandonensis	20 U		
- Chenomeles japonica	10 U		
- Cornus stolonifera	20 U		
- Cotoneaster watereri	10 U		
- Deutzia gracilis	80 U		
- Genista lydia	80 U		
- Hypericum sungold	20 U		
- Lavandes	120 U		
- Potentilla fruticosa	20 U		
- Spirea Van Houttei	20 U		
- Wegelia florida	20 U		

	500 U	35,00	17 500,00 F
- Mise en place de mulch	200 M2	20,00	4 000,00 F

MONTANT TOTAL HT

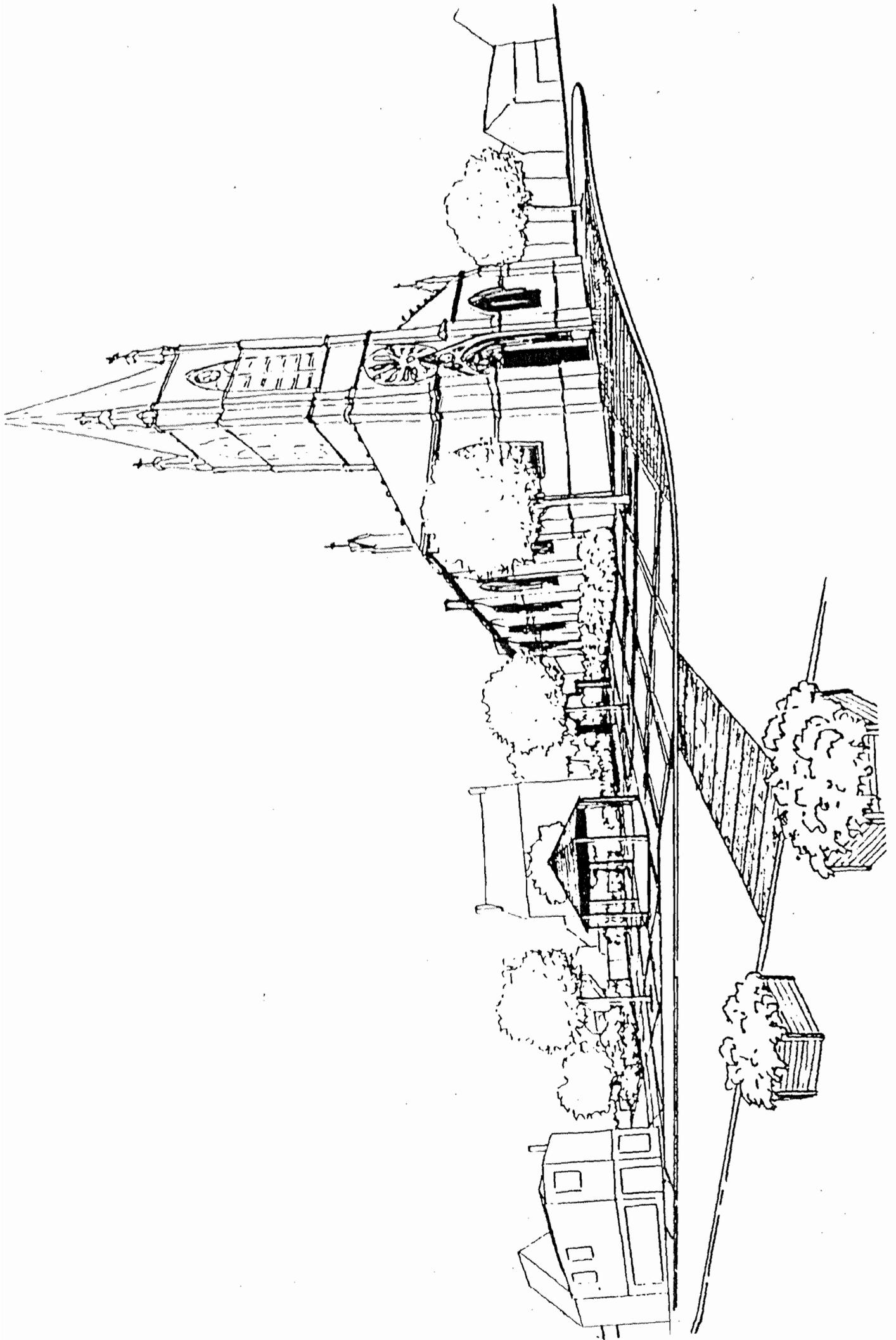
1 100 000,00 F

TVA 18,6 %

204 600,00 F

MONTANT TOTAL TTC

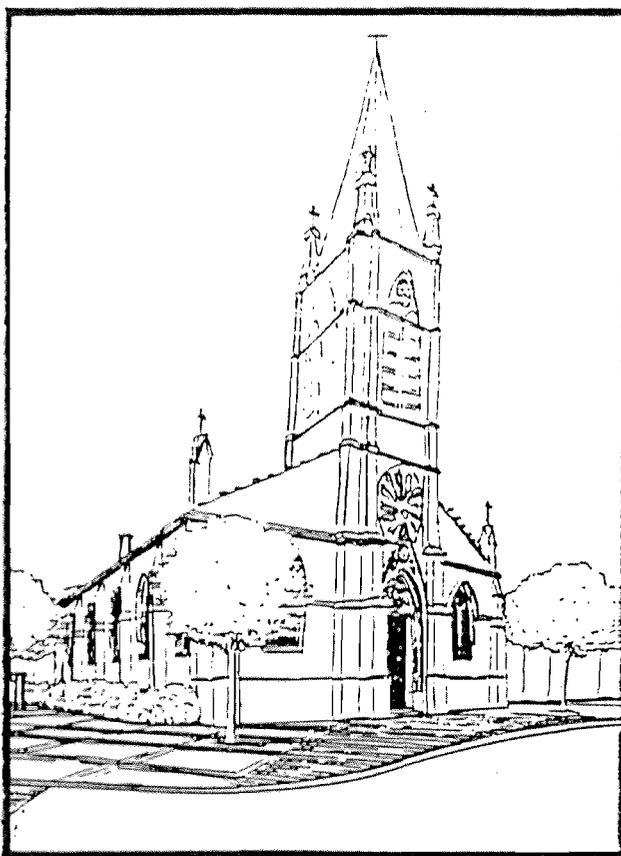
1 304 600,00 F



CONSEIL GENERAL DU NORD
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE MONCHECOURT

Amélioration cadre de vie
programme de travaux 1994



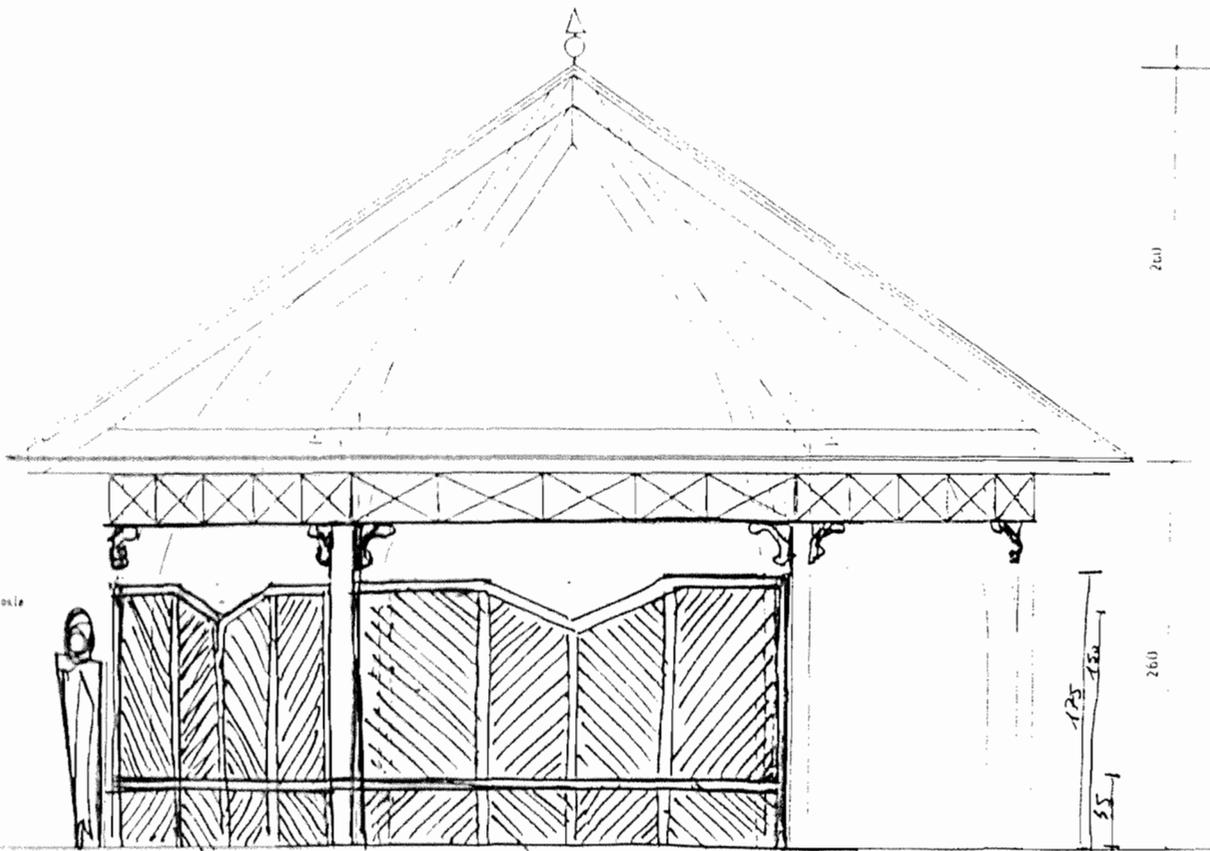
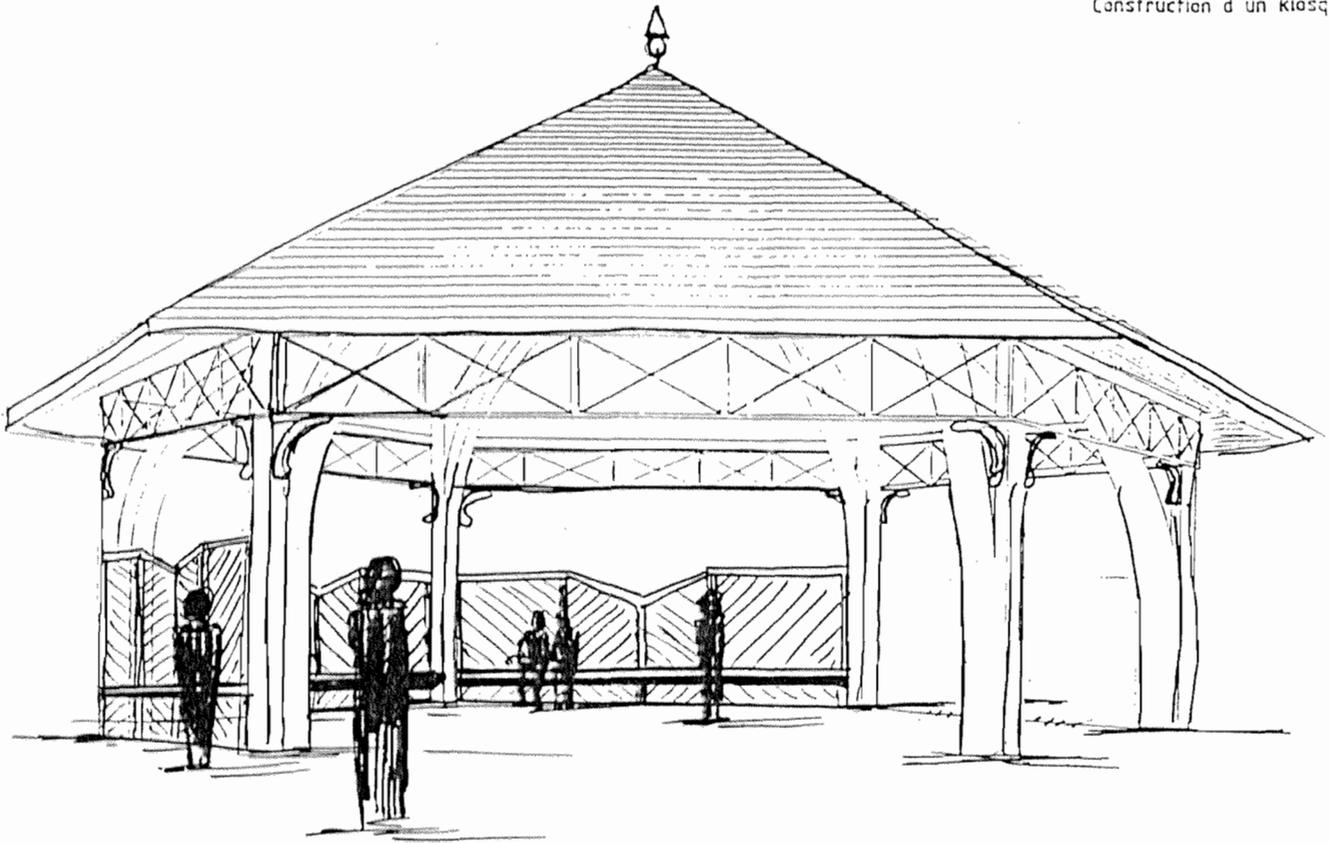
CAHIER DE DETAILS

Henri TESSON
Paysagiste Conseil
32, Bd de la République
59500 DOUAI

A. P. D.

OCTOBRE 1993

MONCHECOURT
 Place de l'église
 Construction d'un kiosque



100 et 120 en fer forgé
 120 et 140 en bois
 140 et 160 en bois
 160 et 180 en bois
 180 et 200 en bois

0-30

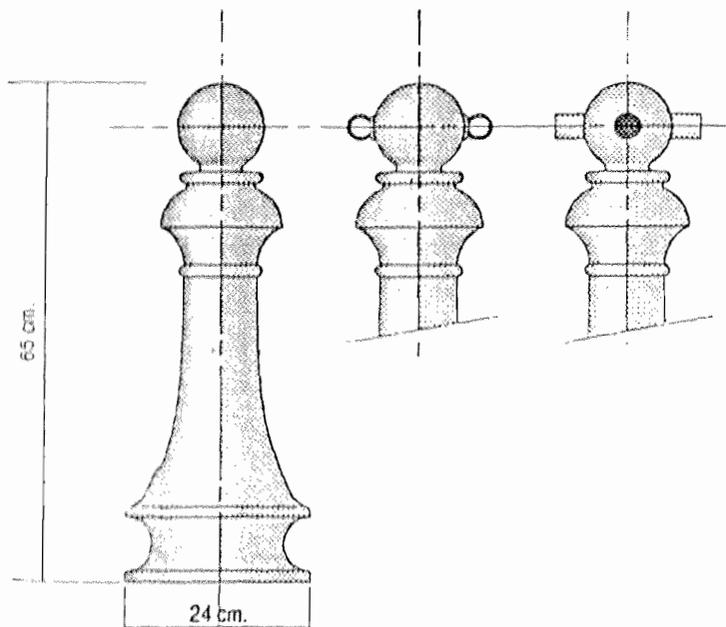
500

700

260

260

125
120
35



Possibilité sur demande,
d'exécuter un blason personnalisé sur le corps.
N'hésitez pas à nous consulter.

Borne défensive et décorative
en fonte mécanique aciérée.

Ligne TRADITION

Hauteur : 65 ou 80 cm (hors-sol)

Différentes têtes possibles :

- Tête lisse
- Tête avec anneaux en acier
- Tête avec 2 ou 4 trous \varnothing 38 mm.

Peinture apprêt primaire d'accrochage
Couleur : Noir

Peinture définitive polyuréthane
ou polyester à chaud

Nombreux coloris possibles

Système d'ancrage : Voir fiche technique

Poids : - Hauteur 65 cm.: 39,600 kgs.
- Hauteur 80 cm.: 44,500 kgs.

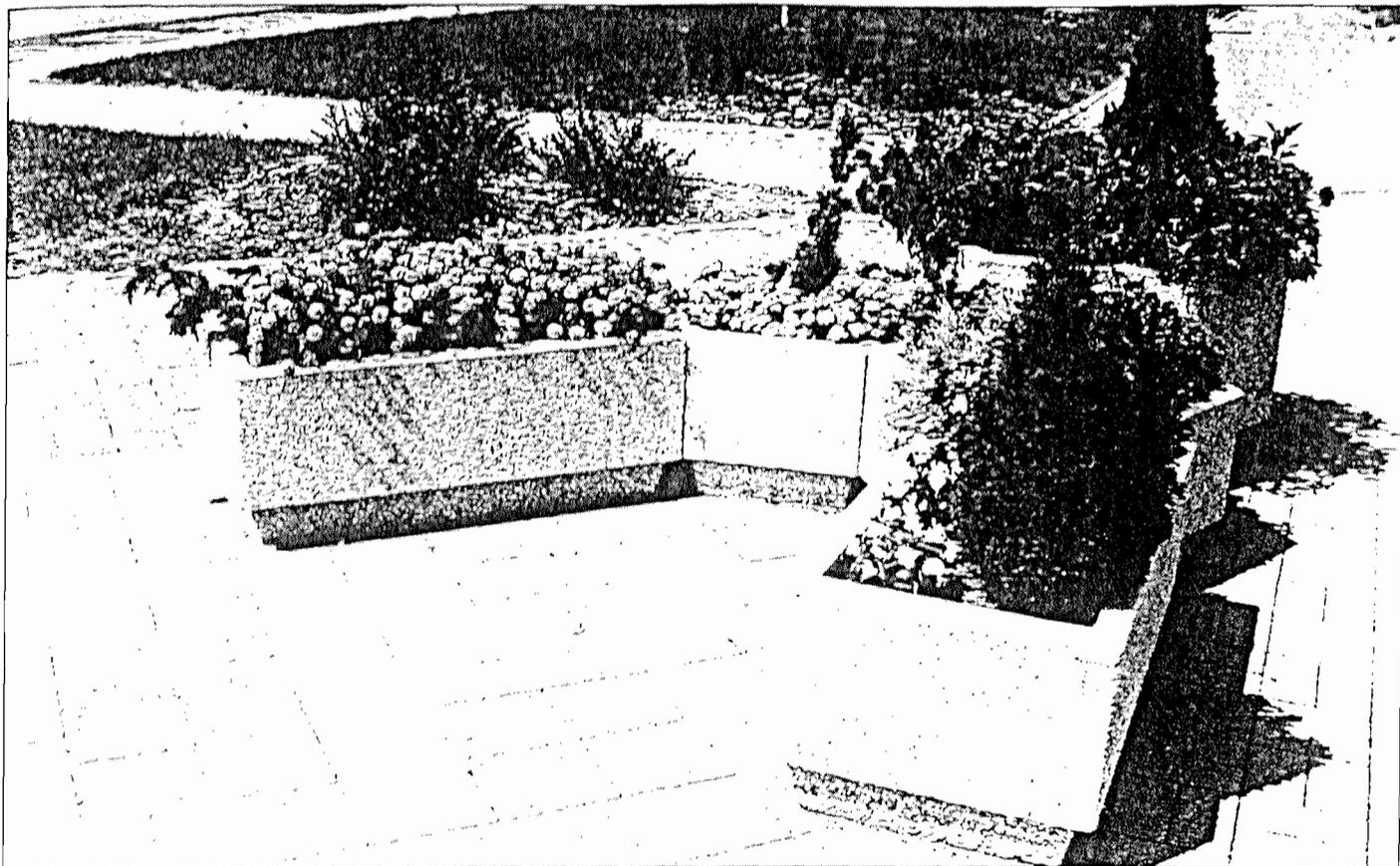
STRADAL



O L L I S

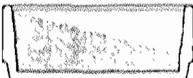
DES FORMES RONDES, COMBINABLES
OFFRENT LA POSSIBILITE DE CREER
DES ENSEMBLES AGREABLES ET ADAP-
TES A DIVERS TYPES D'ENVIRONNEMENTS
URBAINS, PARTOUT OU L'ON DESIRE
UNE STRUCTURE SANS ARETES NI
FACETTES.

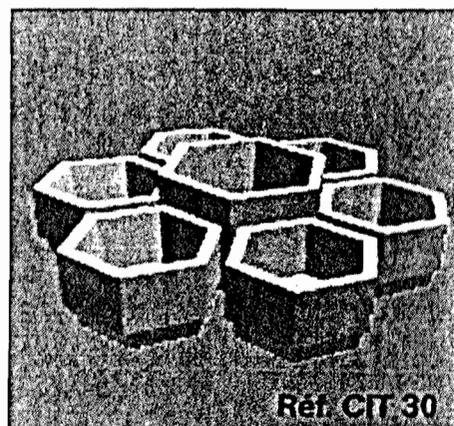
Les Citadines

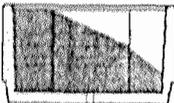


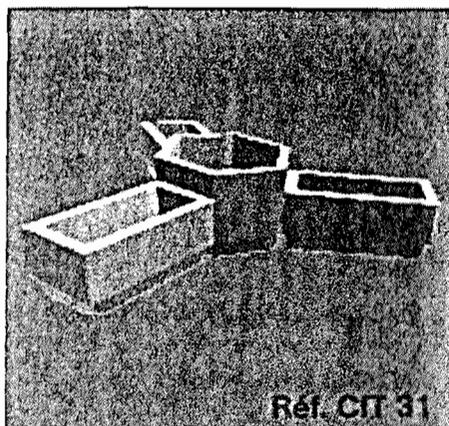
LES CITADINES

Deux jardinières hexagonales de hauteurs différentes et une jardinière rectangulaire permettent différentes compositions au sol du plus bel effet, comme nous vous le proposons ci-contre. Une Borne, page suivante, correspond à cette série.

		CIT 01	
		100 x 50 x 40 h	
		125 L	180 Kg

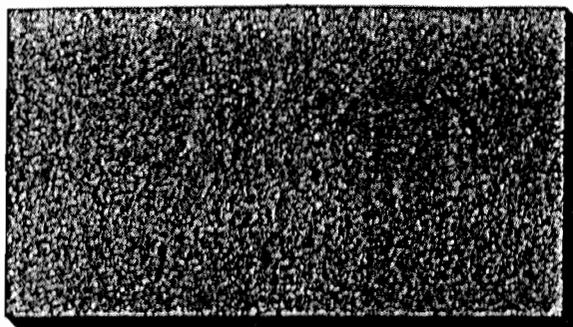


		CIT 02	
		Ø 100 x 58 h	
		280 L	270 Kg



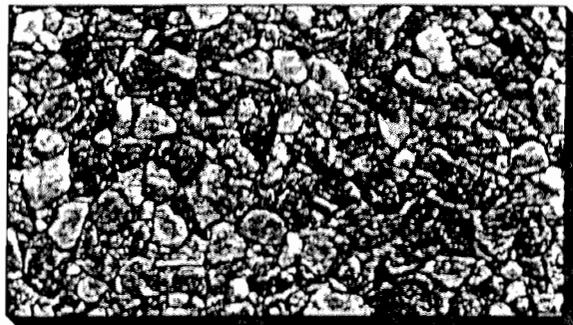
		CIT 03	
		Ø 80 x 40 h	
		115 L	150 Kg

ASPECTS TEINTES



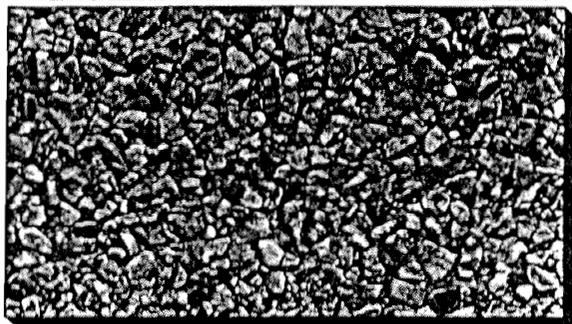
■ Aspect 01 :

Aspect pierre, Béton spécial à base de pierre reconstituée, avec les qualités du béton : non gélif, non poreux. C'est un béton désactivé fin, traité anti-salissure.



■ Aspect 02 :

Béton à base d'agrégats de marbre bleu gris des Pyrénées. Le béton blanc de base est légèrement teinté afin d'obtenir un aspect gris souris peu soutenu. Traité anti-salissure.



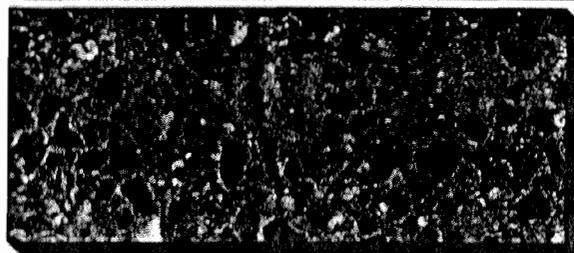
■ Aspect 03 :

Béton à base de pierre calcaire concassée très dure, et de mélange blanc/jaune, dont la granulométrie permet une désactivation moyenne. Traité anti-salissure.



■ Aspect 04 :

Béton à base de grès rouge concassé, teinté dans la masse. La granulométrie permet une désactivation moyenne. Traité anti-salissure.



■ Exemple d'aspect poncé,

les bétons poncés peuvent être obtenus à partir de la gamme ci-dessus mais également à partir de toute la gamme des marbres : Bleu turquin, gris flanelle, rouge véronne, jaune jura... Traité anti-salissure.

■ Tout aspect à votre demande, possible avec des agrégats de votre choix ou de votre région.

■ Traitement anti-salissure : traitement à base de silicone qui évite l'accrochage de poussières sur le béton. Un simple lavage suffit pour redonner l'éclat au béton. Il ne s'agit pas d'un traitement anti-graffitis.

Le traitement anti-salissure ravive les couleurs des agrégats et donne un aspect légèrement brillant à notre mobilier.

■ Tous nos produits sont équipés de douilles de levage permettant la mise en place ou les déplacements à l'aide d'élingues appropriées.

Lampadaire Corindon 900

Par sa légèreté et ses capacités d'éclairage, le lampadaire Corindon 900, de grande hauteur, résoudra de nombreux problèmes d'éclairage urbain de façon optimale.

Caractéristiques électriques standard

- 2 x E 27 HQL 50/80W

 Classe de protection I

 Indice de protection I.P. 44

 Répond aux exigences du label V.D.E.

Equipements et options possibles

- Equipement électrique pour MSF 2 x 80/125W
- Equipement électrique pour SHP 2 x 70W
- Equipement électrique pour SHP 2 x 100W
- Equipement électrique pour L.E 40 SHP 150W
- Equipement électrique pour Lampe compacte 2 x 11/26W

- Luminaire double

- Horloge interne pour réduction de puissance

- Mirrors optiques à géométrie variable fixés directement sur le plat électrique

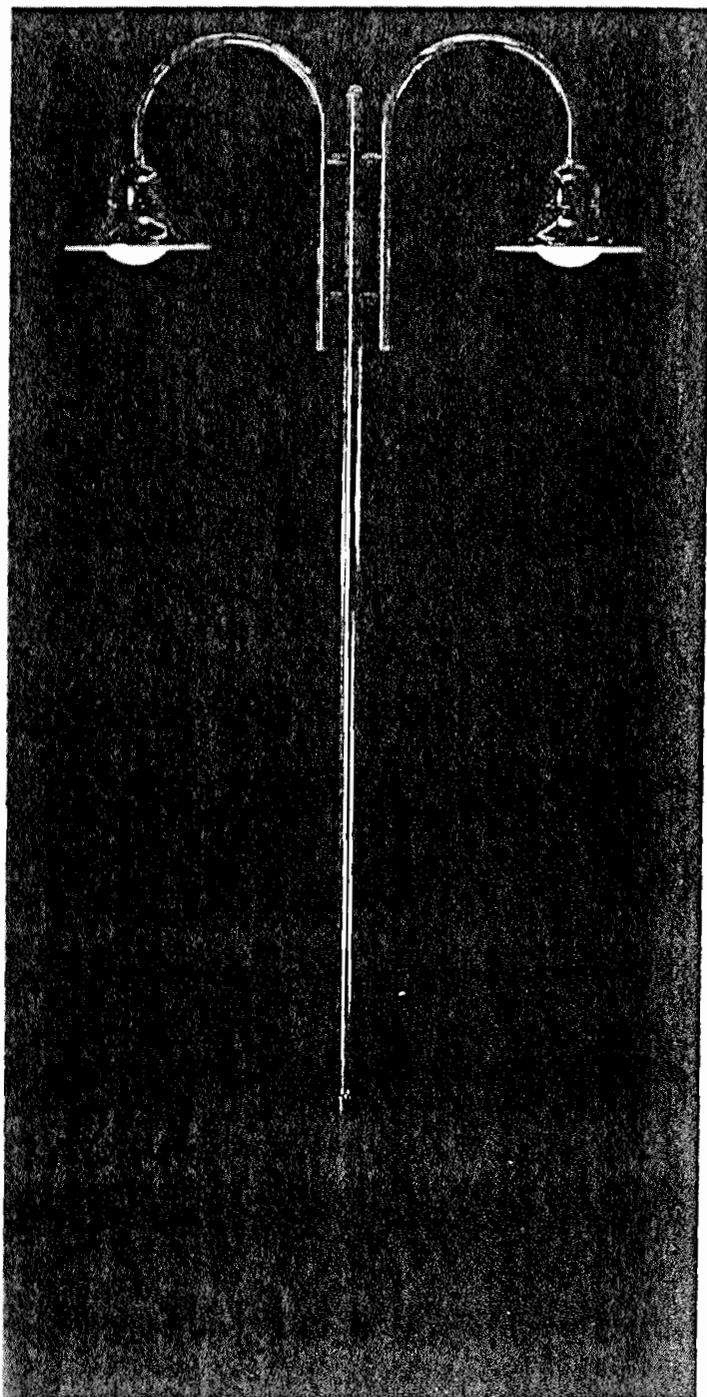
 Classe de protection II

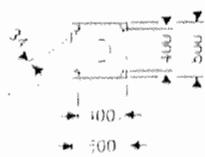
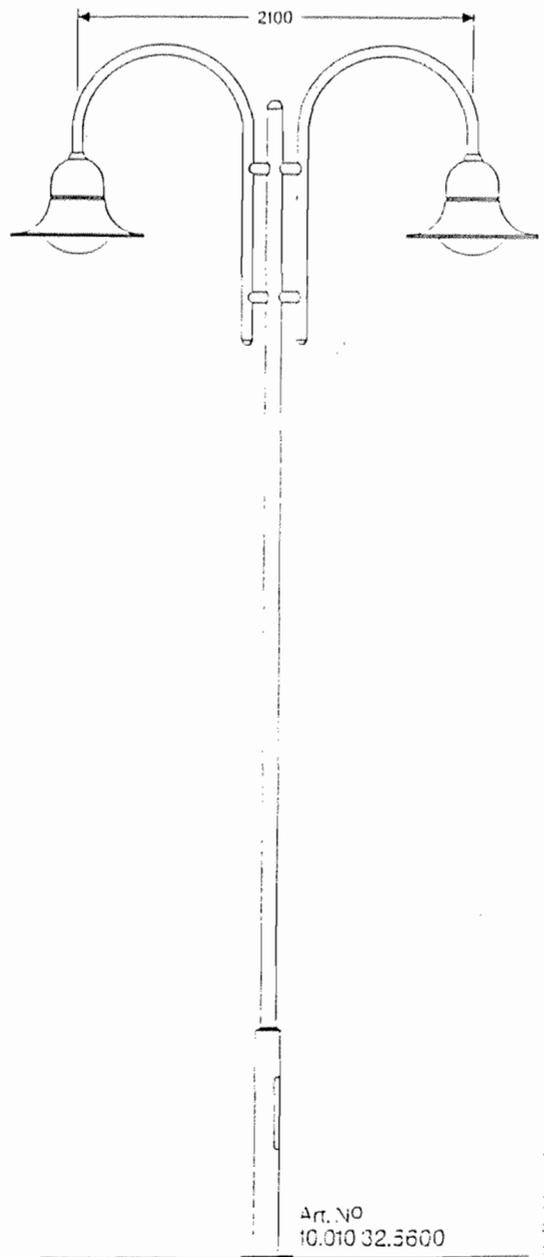
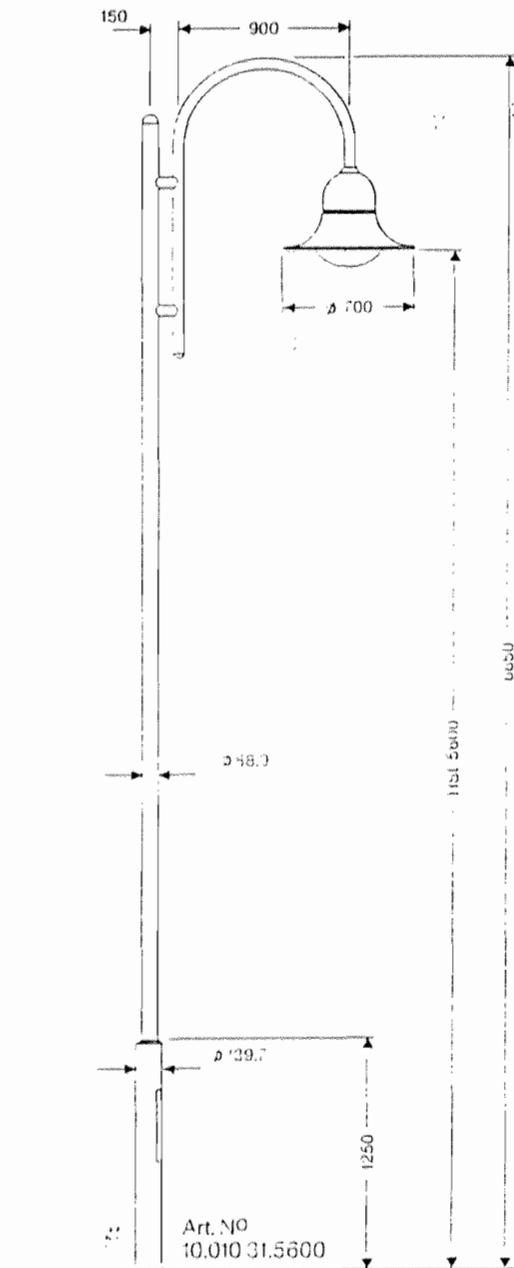
- Protection électrique (barrière)

Caractéristiques du mât

- Platine de fixation 400 x 400 mm

- Trappe de visite avec porte encastrée et verrouillable 500 x 95 mm





Concreto 300